



## **RAPPORT PILIER III**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**CRDB BANK DR CONGO S.A.**

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**I. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE**

SIÈGE SOCIAL

CRDB BANK DR CONGO S.A.

Avenue Mama Yemo n° 826,  
Immeuble Hypnose, Commune de Lubumbashi,

COMMISSAIRES  
AUX COMPTES

PRICEWATERHOUSE  
Immeuble INFINITY,  
3ème Niveau,

AGENCES

Hypnose

Avenue Mama Yemo n° 826,  
Immeuble Hypnose, Commune de Lubumbashi,

Texaco

Croisement Boulevard M'siri et Luvungi  
Bâtiment Texacoin, Commune Kapemba

---

# **CRDB BANK DR CONGO S.A.**

## **RAPPORT PILLAR III POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2024**

### **II. INTRODUCTION**

Ce document constitue le rapport Pilier III et couvre les informations quantitatives et qualitatives relatives à la discipline de marché, qui consiste à enrichir les exigences minimales de fonds (Pilier I) et le processus de surveillance (Pilier II) avec un ensemble de données et d'informations issues d'une communication financière complète.

A ce titre, ce document est conforme à l'instruction n° 55 de la Banque Centrale du Congo qui impose aux établissements de publier des informations qualitatives et quantitatives sur l'activité de gestion des risques.

Les informations fournies sont fondées sur le cadre du Pillier III de Bâle, qui définit un ensemble complet d'obligations d'information afin de fournir aux participants au marché suffisamment d'informations pour évaluer les risques importants et l'adéquation des fonds propres d'une banque opérant à l'échelle internationale.

### **III. LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **1. INTRODUCTION**

Le Conseil d'administration a le plaisir de présenter son rapport et ses états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui font état de la situation de CRDB Bank DR Congo S.A.

#### **2. CONSTITUTION**

CRDB Bank DR Congo S.A. a été constituée en République démocratique du Congo (RDC) en 2022 et est domiciliée en RDC. La banque dispose de deux agences et de huit guichets automatiques avec une présence dans la banque d'entreprise, la banque de détail, les PME offrant une gamme complète de services financiers au public. CRDB Bank DR Congo S.A. est une filiale de CRDB Bank Plc et est détenue par IFU, Norfund et CRDB Bank Plc. CRDB Bank Plc est une banque commerciale constituée et domiciliée en Tanzanie et cotée à la Bourse de Dar Es Salaam.

#### **3. VISION**

Transformer des vies et développer les économies à leur plein potentiel.

#### **4. MISSION**

Fournir des solutions pour libérer de la valeur socio-économique pour nos parties prenantes.

#### **5. VALEURS DE L'ENTREPRISE**

Nous sommes guidés par les valeurs d'entreprise suivantes : avoir un impact, apprendre continuellement, se comporter de manière responsable et réussir ensemble.

#### **6. FONCTIONNEMENT DE L'ENTITÉ**

CRDB Bank DR Congo S.A. est une banque agréée en RDC en vertu de l'Acte Uniforme Ohada, relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique et en vertu de la réglementation bancaire de la RDC. L'activité principale de la banque est la fourniture de services bancaires aux entreprises, aux PME, aux institutions de microfinance et aux particuliers.

#### ***Produits et services proposés***

La banque s'efforce de devenir le partenaire financier le plus innovant et le plus préféré de la République Démocratique du Congo, soutenu par des produits et services uniques et modernes. Nous déployons notre présence numérique afin d'offrir des interactions plus simples et transparentes par le biais de plateformes

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2024**

numériques, tout en maintenant une portée étendue à la clientèle grâce à notre réseau d'agence en offrant des solutions numériques, notamment des services bancaires mobiles, des services bancaires en ligne et des services bancaires d'agence. Au cours de l'année, la banque a offert ses produits et services par l'intermédiaire de deux succursales, de huit distributeurs automatiques de billets, de services bancaires par Internet, de services bancaires mobiles et de cartes VISA.

**7. STRATÉGIE ET OBJECTIFS DE LA BANQUE**

**Faits marquants de l'implémentation de la stratégie quinquennale**

En 2024, CRDB Bank s'est lancée dans une stratégie commerciale quinquennale (2023-2027) axée sur trois domaines principaux : atteindre la pénétration du marché dans les segments clés et renforcer les activités existantes ; maintenir la conformité aux normes et l'efficacité des opérations, exploiter les capacités du personnel et tirer parti des partenariats pour la croissance. Les thèmes stratégiques permettent de contextualiser plus largement les ambitions de croissance de la banque, compte tenu des enjeux des marchés d'opérations et des aspirations de nos parties prenantes.

2024 a été la deuxième année de la mise en œuvre de la stratégie commerciale quinquennale de la banque pour la période 2023-2027, elle a également marqué la première année complète d'opérations en République démocratique du Congo.

L'ambition stratégique au cours de l'année était « d'être la banque de référence sur le marché », en s'appuyant sur l'aspiration du groupe CRDB à être le leader incontesté sur les marchés où nous opérons.

Au cours de l'exercice 2024, la Banque a mis l'accent sur l'expansion de sa présence et sa croissance. Les activités menées au cours de l'année visaient à réaliser des gains d'efficacité qui permettront à la Banque d'assurer la viabilité à long terme des activités de la Banque, tout en gardant le client au centre de tout ce qu'elle effectue. La Banque a élargi sa présence et ses points de contact avec la clientèle grâce à l'ouverture d'une nouvelle agence à Lubumbashi, au déploiement des services bancaires en ligne et des services bancaires mobiles, à l'avancement d'une réalisation importante de projets TIC et à l'achèvement des systèmes d'appui aux opérations de la Banque. En tant que nouvel acteur sur le marché de la RDC, la banque avait pour objectif de s'établir et de tirer parti de sa présence en Tanzanie et au Burundi, de l'expansion de ses activités commerciales entre la Tanzanie et la RDC et de l'héritage de la marque du Groupe.

Les thèmes stratégiques jouent un rôle important pour assurer la fidélité à la stratégie à moyen terme et une concentration soutenue sur six axes stratégiques dans le contexte de la vision à long terme de l'organisation. Les orientations stratégiques sont bien alignées sur notre modèle d'affaires pour faciliter le suivi et la production de rapports. Les axes stratégiques sont les suivants :

- Croissance de l'entreprise,
- Excellence client,
- Amélioration de l'efficacité,
- Risque, conformité et gouvernance,
- Partenariats et alliances stratégiques et
- Gestion du personnel.

La Banque continue de se positionner sur le marché de la RDC alors que le pays se remet de l'impact de la pandémie du virus COVID-19 et des risques émergents tels que le changement climatique et que les conflits dans l'est du pays prévalent. Pour se protéger des effets des turbulences mondiales, la Banque a continué à mettre en œuvre des mesures visant à renforcer sa capacité et sa flexibilité à s'adapter au nouveau marché. Ces mesures comprennent la gestion des coûts, l'optimisation du bilan et la génération de revenus.

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2024**

*Les piliers stratégiques de la Banque*

Nos priorités stratégiques seront centrées sur le renforcement de notre position sur le marché, la croissance de l'entreprise, la durabilité et la construction de bases solides pour la croissance future. Tout ce que nous ferons sera axé sur les trois priorités ci-dessous et nous avons fixé des objectifs en fonction desquels nous suivrons notre rendement.

<b>Thèmes stratégiques</b>	Atteindre la pénétration du marché dans des segments clés et renforcer les activités existantes
	Maintenir la conformité aux normes et l'efficacité des opérations
	Améliorer les capacités du personnel et tirer parti des partenariats pour la croissance

**Notre cadre stratégique**

La banque a établi un cadre qui a posé les bases de la mise en œuvre de la stratégie visant à atteindre les objectifs fixés.

<b>Objectif</b>	<b>Stratégie</b>
Stratégique	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Offrir une expérience client distincte.</li><li>▪ Attirer de nouveaux clients et fidéliser les clients existants</li><li>▪ Augmenter les revenus transactionnels</li><li>▪ Conformité à la réglementation</li><li>▪ Augmenter la part de marché</li></ul>
Économique	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Améliorer le rendement des capitaux propres</li><li>▪ Développer un portefeuille de prêts de qualité</li><li>▪ Améliorer le taux d'efficacité</li></ul>
Opérationnel	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Transformation numérique</li><li>▪ Développer des solutions automatisées</li><li>▪ Former et développer les employés</li></ul>
Social	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Impacter les communautés environnantes</li><li>▪ Favoriser l'inclusion financière</li><li>▪ Se forger une réputation d'« employeur de choix »</li></ul>
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Garantir la gestion responsable de l'environnement</li></ul>

**8. NOTRE GESTION DES RISQUES**

La Banque s'est engagée à répondre aux attentes des parties prenantes en matière d'atténuation des risques au moyen d'un cadre solide de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. Le cadre veille à ce que les risques soient identifiés, quantifiés, gérés et surveillés afin d'obtenir un profil de récompense optimal par rapport au risque. Notre cadre de gestion des risques d'entreprise comprend des structures internes bien définies, des processus, des systèmes et des politiques adéquats, qui surveillent et aident à atténuer les risques ou menaces existants et potentiels de dommages, de blessures, de responsabilité, de pertes et de tout autre événement négatif pouvant découler de vulnérabilités externes ou internes, et qui peut être évité grâce à des actions préventives.

Le cadre de gestion des risques est mis en œuvre au moyen d'un modèle à « trois lignes de défense », qui définit clairement les responsabilités et les obligations et veille à ce que des activités de contrôle et d'assurance indépendantes efficaces couvrent les décisions clés.

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**Principes de gestion des risques**

Dans la gestion des risques, CRDB Bank DR Congo S.A. prend en compte la valeur créée par le cadre de risque pour s'assurer qu'il contribue aux objectifs de la Banque. Ceci est réalisé grâce à un examen continu des processus et des systèmes. Sur le plan stratégique, nous avons intégré la gestion des risques et les structures de gouvernance qui font partie de nos processus de planification, tant au niveau opérationnel que stratégique.

Tous les décideurs clés de la CRDB Bank DR Congo S.A. s'appuient sur des principes de gestion proactive des risques pour faire des choix éclairés, identifier les priorités et choisir l'action appropriée.

Nous abordons les incertitudes en identifiant de manière proactive les risques potentiels et en mettant en œuvre des contrôles et des traitements pour maximiser les chances de gain tout en minimisant les risques de perte.

D'après l'expérience, nous savons que pour gérer efficacement les risques, nous devons chercher à comprendre et à prendre en compte toutes les informations disponibles pertinentes à une activité, tout en étant conscient du fait qu'il peut y avoir des limites à cette information.

Notre cadre de gestion des risques nous guide pour déterminer comment l'information disponible éclaire le processus de gestion des risques, en tenant compte de l'environnement opérationnel interne et externe.

Nous apprécions également le rôle des facteurs humains et culturels dans la gestion des risques. Ce cadre reconnaît la contribution des personnes et de la culture à l'atteinte des objectifs opérationnels de la Banque. Pour cette raison, nous mobilisons constamment les parties prenantes, tant à l'interne qu'à l'externe, tout au long du processus de gestion des risques, en reconnaissant que la communication et la consultation sont essentielles à l'identification, à l'analyse et au suivi des risques.

De plus, nous reconnaissons qu'une gestion efficace des risques exige de l'adaptabilité, c'est pourquoi nous privilégions une approche dynamique. Opérer dans un environnement difficile nécessite une vigilance constante pour comprendre le contexte évolutif de la gestion des risques. Nous demeurons déterminés à cerner les risques émergents et à éliminer les risques désuets. CRDB Bank DR Congo S.A. vise à renforcer sa culture de gestion des risques en allouant des ressources suffisantes au fil du temps, en assurant des pratiques efficaces de gestion des risques et en s'améliorant continuellement.

**L'attitude de la Banque à l'égard du risque**

Nous prenons activement des risques, dans la limite de notre appétence et de notre tolérance au risque. En prenant des risques, nous examinons de manière exhaustive l'adéquation de l'avantage en termes commerciaux. Les risques inacceptables sont des risques dont le niveau dépasse le niveau maximal de tolérance au risque, tel que défini par le Conseil d'administration, ou des risques susceptibles de nuire à la croissance de la Banque et peut-être de paralyser les opérations. Nous adoptons une perspective globale, en tenant compte des exigences réglementaires, afin de maximiser la rentabilité de la Banque à un niveau de risque conforme à notre appétence pour le risque.

**Philosophie du risque et appétence**

La Banque considère la gestion des risques comme l'une de ses fonctions essentielles et un facteur clé pour la continuité de ses activités et la fourniture d'un rendement stable et bon à ses actionnaires. Diverses politiques, procédures et outils définissant l'appétence au risque proportionnelle aux risques pris et au rendement attendu ont été élaborés et mis en œuvre. Dans ce processus, la banque s'efforce de s'aligner sur les meilleures pratiques en matière de gestion des risques et de s'assurer que les risques sont gérés de manière adéquate.

**L'approche de la Banque en matière de gestion des risques.**

La responsabilité première de la gestion des risques incombe aux secteurs opérationnels et fonctionnels où les risques sont assumés. Il incombe aux responsables des fonctions d'assurer l'intégration harmonieuse du cadre de gestion des risques de la Banque dans leurs pratiques quotidiennes de gestion des risques. De plus,

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2024**

tous les employés partagent la responsabilité d'assurer une gestion efficace des risques, y compris de signaler rapidement toute défaillance de contrôle, toute omission ou toute exposition potentielle qui pourrait présenter des risques financiers ou de réputation pour la banque.

Pour chaque produit, processus ou système introduit ou mis en œuvre dans la Banque, un document de contrôle interne est élaboré et mis à la disposition de tous les employés concernés. Ce document comprend au moins les éléments suivants : un énoncé des responsabilités, la détermination des risques et les contrôles en place pour atténuer les risques, les objectifs des contrôles internes proposés et une description de l'environnement de contrôle qui doit être mis en œuvre et maintenu, y compris la surveillance et la production de rapports.

Le Comité de gestion de l'audit et des risques de la Banque est chargé de gérer les risques et de surveiller l'efficacité de la mise en œuvre des contrôles. Les fonctions de gestion des risques, de conformité et de contrôle interne fournissent un processus indépendant de surveillance et de suivi des risques et des contrôles de la Banque et rendent compte au directeur général.

Reconnaissant l'impératif de s'adapter à l'évolution du paysage des risques, CRDB Bank a adopté une approche proactive et globale de la gestion des risques. La stratégie de la banque comprend l'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques en temps opportun, ainsi que le renforcement des contrôles internes.

**1. Identification et évaluation des risques**

CRDB Bank DR Congo S.A. utilise un mécanisme robuste pour identifier et évaluer les risques dans l'ensemble de ses opérations. Cela implique de procéder à des évaluations approfondies des risques potentiels et des faiblesses de contrôle inhérentes à chaque initiative mise en place par la banque. En s'appuyant sur des outils d'analyse et d'évaluation des risques avancés, la banque identifie de manière proactive les risques et les vulnérabilités émergents, ce qui permet de prendre rapidement des mesures d'atténuation.

**2. Renforcement des contrôles internes**

En réponse aux risques identifiés et aux défaillances de contrôle, CRDB Bank DR Congo S.A. privilégie l'automatisation des contrôles clés pour faciliter le suivi en temps réel et la détection des écarts. En tirant parti de solutions axées sur la technologie, la banque peut améliorer l'efficacité de ses contrôles internes, atténuant ainsi les risques opérationnels et de conformité

**3. Définition de l'appétence pour le risque**

CRDB Bank DR Congo S.A. a établi un cadre prudent d'appétence au risque qui aligne les activités de prise de risque sur les rendements attendus. En fixant des paramètres clairs d'exposition au risque, la banque s'assure que ses activités restent dans des seuils de risque acceptables, préservant ainsi les intérêts des actionnaires et des parties prenantes. Cette approche favorise une croissance durable et la résilience tout en optimisant les retours sur investissement.

**4. Tests de résistance**

Des simulations de crise sont effectuées en complément des autres mesures de gestion des risques de la Banque. Il couvre cinq principaux risques auxquels la Banque est exposée, à savoir : les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de liquidité et les risques opérationnels qui sont susceptibles de se produire en raison de chocs de marché et qui peuvent avoir une incidence sur la solidité financière de la Banque.

Les tests de résistance fournissent une indication de l'ampleur potentielle des pertes qui pourraient survenir dans des conditions extrêmes ou dans le pire des cas. La Banque applique des tests de résistance des facteurs de risque, dans le cadre desquels des mouvements de stress sont appliqués à chaque catégorie de risque. L'analyse aide à évaluer et à déterminer la résilience des fonds propres de la Banque face aux différents chocs de marché présumés susceptibles de se produire.

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Des tests de résistance sont effectués tous les trimestres pour déterminer si les fonds propres sont suffisants pour résister à des évolutions défavorables. Cette mesure a pour but d'alerter la haute direction de tout résultat imprévu défavorable lié à des divers risques et de fournir une indication du montant du capital qui pourrait être nécessaire pour absorber les pertes en cas de chocs importants. Les résultats ont pour but d'identifier les points faibles des risques testés dès les premières étapes orienter les actions préventives ou correctives.

**Structure de gouvernance et de surveillance des risques**

L'indépendance de la fonction de gestion des risques est renforcée par une solide structure de gouvernance et de surveillance des risques. Cette structure établit des voies claires pour la transmission des risques et des problèmes à la haute direction par l'intermédiaire du Comité de gestion, d'audit et des risques, et au Conseil par l'intermédiaire du Comité des risques du Conseil, si cela est jugé approprié et nécessaire. Cela permet de s'assurer que les questions liées aux risques sont traitées rapidement et efficacement aux plus hauts niveaux de l'organisation, ce qui renforce notre engagement à l'égard de saines pratiques de gestion des risques et de la gouvernance d'entreprise.

**Surveillance du conseil d'administration**

Le Conseil d'administration de la Banque joue un rôle actif dans la supervision du fonctionnement et de la gouvernance de la Banque. Cette responsabilité englobe le suivi continu de la performance financière et de la situation générale de la Banque, ainsi qu'un examen approfondi des objectifs et des plans stratégiques établis par la Banque. Le Conseil s'acquitte efficacement d'une partie importante de ses fonctions de surveillance par l'intermédiaire de ses comités spécialisés.

Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est le principal responsable de la supervision de toutes les questions liées aux risques. La composition de ce comité est structurée de manière à inclure une majorité d'administrateurs indépendants, ce qui met l'accent sur notre engagement à l'égard d'une surveillance impartiale et prudente des aspects liés aux risques.

Le Comité des risques du Conseil l'aide à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en mettant en œuvre un cadre global de gestion des risques raisonnablement conçu pour cerner, évaluer et gérer les risques de la Banque. Les responsabilités du comité des risques du conseil d'administration comprennent : l'approbation du cadre de gestion des risques de la banque et de la garantie de sa mise en œuvre, la définition de la nature, des rôles, des responsabilités et de l'autorité de la fonction de gestion des risques au sein de la banque, y compris la portée des travaux de gestion des risques, ainsi que le suivi du profil de risque de la banque au moyen de rapports de la direction afin de déterminer le niveau d'exposition au risque par rapport à l'appétence approuvée et de prendre des mesures correctives en temps opportun.

**Supervision de la direction**

Les comités de la direction générale de la banque qui sont responsables des principales fonctions liées aux risques sont : le Comité de gestion de l'audit et des risques, le Comité de gestion de l'actif et du passif et le Comité de gestion du crédit.

Les responsabilités des comités de la haute direction comprennent : Définir l'orientation de la gestion des risques et influencer la culture de gestion des risques au sein de la banque, examiner ou élaborer le cadre de gestion des risques de la banque ainsi que les politiques associées et recommander des modifications au Conseil d'administration pour approbation, assurer la supervision des opérations liées à la gestion des risques, à la formulation et à l'exécution de la stratégie, mettre en œuvre des stratégies de manière à limiter les risques associés à chacune tout en garantissant la conformité aux lois et réglementations, à la fois à long terme et au quotidien.

**STRUCTURE DE GESTION DES RISQUES**

Le conseil d'administration est responsable de l'approche globale de gestion des risques et de l'approbation des stratégies et des principes de gestion des risques. Le Conseil a nommé les membres du comité des

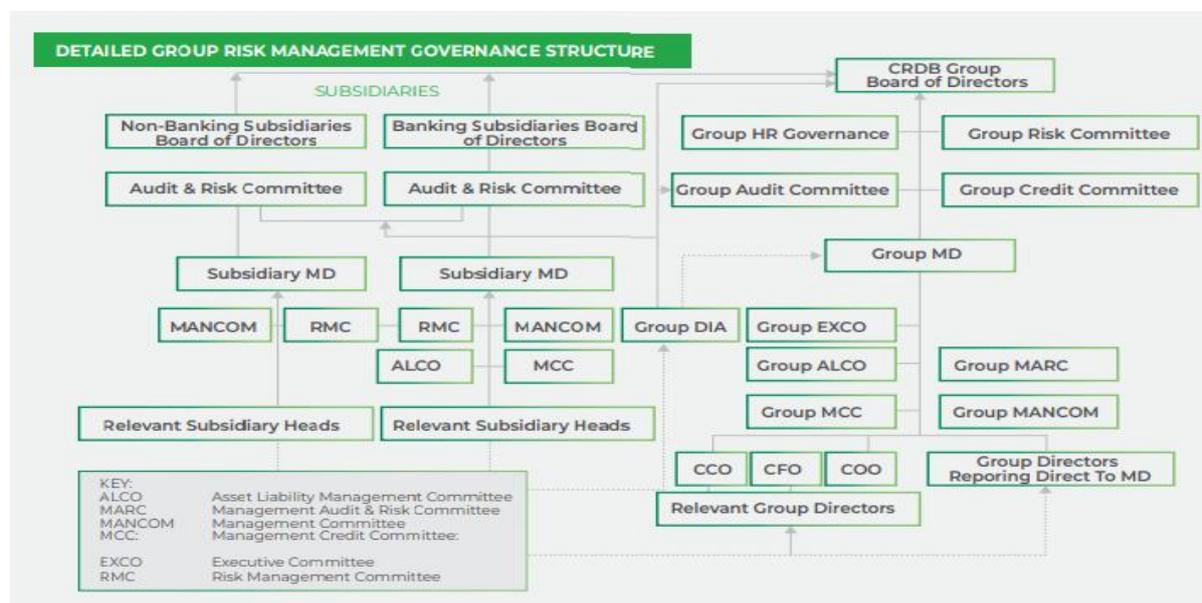
### RAPPORT PILLAR III POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2024

risques, qui sont chargés de surveiller l'ensemble du processus de gestion des risques au sein de la banque. Le Comité des risques a la responsabilité générale de l'élaboration de la stratégie de gestion des risques et de la mise en œuvre des principes, des cadres, des politiques et des limites. Le comité des risques gère les décisions relatives aux risques, surveille les niveaux de risque et fait rapport au conseil d'administration.

Le département de risque est responsable de la mise en œuvre et du maintien des procédures liées aux risques afin d'assurer le maintien d'un processus de contrôle indépendant. Le département travaille en étroite collaboration avec le comité de gestion des risques et lui rend compte pour s'assurer que les procédures sont conformes au cadre général. Le département de risque surveille le respect des principes, des politiques et des limites en matière de risque dans l'ensemble de la banque. Chaque département de la banque dispose de sa propre unité, qui est chargée de contrôler les risques, notamment de surveiller le risque réel des expositions par rapport aux limites autorisées et d'évaluer les risques liés aux nouveaux produits et aux opérations structurées. Le département de risque veille également à la prise en compte complète des risques dans ses systèmes de mesure et de reporting des risques.

Un rapport sur le profil de risque de la banque est produit mensuellement. Il en va de même pour tous les principaux éléments de risque du rapport pour chaque type de risque géré par le responsable du risque concerné, le rapport global étant coordonné et produit par le service de gestion des risques. La trésorerie de la banque gère les actifs, les passifs et la structure financière globale. Il est également responsable au premier chef des risques de financement et de liquidité de la banque.

La politique de la banque est que les processus de gestion des risques dans l'ensemble de la banque sont vérifiés chaque année par la fonction d'audit interne, qui examine à la fois la pertinence des procédures et le respect de celles-ci par la banque. L'Audit interne discute avec la direction des résultats de toutes les évaluations des risques effectuées au cours de l'exercice et fait rapport de ses constatations et recommandations au Conseil. En outre, la banque tient un registre des risques qui est régulièrement examiné par le Conseil.



### SÉPARATION DES TÂCHES DANS LA GESTION DES RISQUES

Tous les employés de la banque ont la responsabilité précise de permettre à l'entreprise d'exercer ses activités dans les limites de l'appétence aux risques approuvée. Ces responsabilités ont été définies en termes de rôle des employés dans les « trois lignes de défense ».

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**Première ligne de défense**

La première ligne comprend tous les employés qui participent à la prise de risques, à la génération de revenus et aux services aux clients de la banque et à toutes les fonctions de soutien associées, y compris les finances, la trésorerie et les marchés de capitaux, la technologie, les ressources humaines, les opérations et l'administration, etc. Les employés de première ligne sont les premiers responsables de leurs risques, notamment :

- i.** Identifier et gérer tous les risques inhérents aux activités auxquelles ils participent, et élaborer des politiques, des processus, des normes et des processus opérationnels appropriés pour régir leurs activités.
- ii.** Opérer dans les limites de risque et l'appétence approuvées.
- iii.** Transmettre les événements à risque à la haute direction et à la fonction de gestion des risques dès qu'ils sont connus.
- iv.** S'assurer que la structure de l'entreprise et de la fonction reflète les pratiques opérationnelles réelles.
- v.** S'assurer que les rapports financiers, opérationnels et réglementaires sont adéquats, exacts, fiables et opportuns, avec les exceptions notées et qu'ils font l'objet d'une enquête rapide.
- vi.** Responsable de la réalisation d'auto-évaluations des risques pour tester les contrôles et assurer la tenue des registres de risques départementaux.
- vii.** Il est chargé de veiller à ce que les faiblesses importantes relevées (à la suite d'examens ou de vérifications internes ou externes) soient adéquatement documentées, reçoivent l'attention appropriée (avec une vérification et un examen objectifs) et soient résolues en temps opportun.

La première ligne de défense établit ses propres politiques et contrôles conformément au cadre de contrôle établi, en particulier en ce qui concerne les activités opérationnelles, et exige de ses collègues qu'ils gèrent tous les contrôles dans le cadre de tolérances spécifiées. Ces activités liées au contrôle sont également considérées comme de première ligne et sont autorisées tant qu'elles respectent les limites applicables établies et approuvées par le service des risques et le service de la conformité. Toutes les activités de la première ligne sont soumises à la surveillance des parties concernées des deuxième et troisième lignes de défense.

**Deuxième ligne de défense**

Les fonctions Risque, Conformité et Contrôle Interne constituent la deuxième ligne de défense. Le rôle de la défense de deuxième ligne est de coordonner l'établissement de limites, de règles et de contraintes de risque dans lesquelles les activités de première ligne doivent être exercées, conformément à l'appétence pour le risque, et de surveiller la performance de la première ligne par rapport à ces limites et contraintes. Dans le cas où la première ligne enfreint une limite de risque spécifique ou enfreint des règles ou des contraintes, la deuxième ligne peut, à sa discrétion, diriger les activités de la première ligne pour la mettre en conformité.

La deuxième ligne a l'autorité et la responsabilité d'effectuer à tout moment des vérifications indépendantes de tous les risques de la première ligne. Dans l'exercice de son rôle, la deuxième ligne doit :

- i.** Superviser les risques à l'échelle de l'organisation auxquels l'institution est confrontée en élaborant des stratégies et des structures de gestion des risques et en recommandant les meilleures pratiques en matière de gestion des risques.
- ii.** En collaboration avec la première ligne, aider à mettre en place des processus de contrôle permettant de garantir la conformité aux exigences réglementaires et légales pertinentes.
- iii.** Surveiller les modifications apportées à la législation et à l'environnement réglementaire pertinents et prendre les mesures appropriées.
- iv.** Élaborer des structures de gestion des risques et de conformité, élaborer des cadres de gestion des risques et assurer une mise en œuvre efficace.
- v.** Renforcer la culture de risque et renforcer la gestion des risques en sensibilisant et en formant le personnel.
- vi.** La deuxième ligne entreprend également certaines activités supplémentaires si, selon le jugement des chefs de département concernés, celles-ci minimisent ou atténuent l'exposition de l'institution au risque.

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**Troisième ligne de défense**

La fonction d'audit interne constitue la troisième ligne de défense. Fournir au conseil d'administration et à la haute direction une assurance indépendante quant à l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et du contrôle des risques actuels, systémiques et en évolution.

**Assurance combinée**

La banque a mis en place un cadre d'assurance combiné, qui exige des activités coordonnées entre les trois lignes de défense pour assurer une surveillance efficace des contrôles. Cela a permis de maximiser la surveillance, de réduire au minimum le dédoublement des efforts et d'optimiser l'assurance globale fournie à la haute direction et au conseil d'administration au sujet du risque et de l'environnement global de contrôle.

**INCERTITUDES DANS L'ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL**

Dans l'environnement où nous opérons, il y a des circonstances que la banque ne peut pas prévoir avec certitude. L'incertitude implique que les perspectives de l'économie sont imprévisibles et qu'il y a une forte probabilité d'événements économiques négatifs, mais en cas d'incertitudes, la banque a mis en place un processus de gestion des risques robuste où des outils de gestion des risques ont été déployés pour s'assurer que des mesures proactives sont mises en œuvre dans la plus grande mesure.

La banque continue de surveiller l'environnement économique et de mettre en œuvre des mesures pour protéger l'entreprise en réinventant les processus et les systèmes afin de s'assurer que nous nous adaptons aux changements continus de l'environnement économique et, en même temps, que nous protégeons nos clients en offrant une proposition de valeur améliorée et en mettant en place des mesures d'urgence dans notre stratégie commerciale.

Nous croyons fermement que la prévention des risques augmente la valeur pour les actionnaires, car elle nous permet de gérer les risques de manière proactive et intelligente, ce qui maximise le potentiel de bénéfices de la banque, assure la stabilité et prend des mesures pour protéger l'entreprise contre les pertes imprévues. Principalement, nos processus de gestion des risques visent à protéger la solvabilité de la banque grâce à la préservation d'actifs, à des opérations efficaces et à une gestion prudente du capital, ce qui se traduit par des bénéfices soutenus qui augmentent le capital de base, permettent la conformité réglementaire, améliorent la réputation du marché et soutiennent les parties prenantes.

**CLASSIFICATION DES RISQUES**

La stratégie de gestion des risques de la banque vise à soutenir l'atteinte des objectifs opérationnels tout en identifiant et en quantifiant les risques, en établissant l'appropriation des risques et en maximisant la valeur opérationnelle, en tenant compte des coûts en termes de risque par chaque personne responsable à tous les niveaux de l'organisation. Par conséquent, nous avons classé les risques en deux catégories distinctes en fonction de la propriété et de l'organisation de l'exploitation de notre entreprise. Ceux-ci sont présentés dans le tableau ci-dessous :

**CRDB BANK DR CONGO S.A.**

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**PRINCIPAUX RISQUES, INCERTITUDES, OPPORTUNITÉS ET MESURES D'ATTÉNUATION**

<b>Risque principal</b>	<b>Contexte</b>	<b>Cause/ Circonstance</b>	<b>Indicateurs clés de risque (KRI)</b>	<b>Vraisemblance</b>	<b>Ampleur / impact</b>	<b>Opportunités et mesures d'atténuation</b>
<b>Risque de crédit</b>	Un risque de perte financière découlant du non-paiement du principal et des intérêts des crédits octroyés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Changements défavorables importants dans l'environnement politique, économique, réglementaire et technologique des emprunteurs</li> <li>▪ Décès d'un emprunteur</li> <li>▪ L'emprunteur fait faillite.</li> </ul>	Augmentation significative du risque de crédit et du défaut de paiement.	L'événement à risque est susceptible de se produire.	Sévère - elle augmente les pertes de valeur, qui affectent la rentabilité et la liquidité de la banque.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Toutes les facilités de crédit sont assurées.</li> <li>▪ Le risque de crédit est évalué et géré depuis l'octroi du crédit jusqu'à la gestion du recouvrement.</li> <li>▪ Le suivi se fait tout au long du cycle de vie de la gestion du crédit.</li> </ul>
<b>Risque de liquidité</b>	Le risque de liquidité est un risque de perte découlant d'une situation où il n'y aura pas suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour faire face aux obligations arrivant à échéance.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inadéquation entre les prêts et les dépôts.</li> <li>▪ Inadéquation des échéances entre l'actif et le passif</li> <li>▪ Diminution de la masse monétaire dans l'économie.</li> </ul>	Diminution du ratio de liquidité en dessous de la limite interne.	L'événement à risque est susceptible de se produire.	Grave – entraînera le (s); <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ amendes et pénalités dues au non-respect du ratio de liquidité réglementaire de 20 % et plus.</li> <li>▪ Non-respect de l'obligation échue</li> <li>▪ Non-respect du fonctionnement quotidien.</li> </ul>	Le processus de gestion du risque de liquidité est surveillé par le Comité de l'actif et du passif (ALCO), qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Financement quotidien.</li> <li>▪ S'assurer que les liquidités sont gérées dans les limites fixées.</li> <li>▪ Assurer la diversification des sources de financement afin de minimiser le risque de concentration de liquidité.</li> </ul>
<b>Risque de marché</b>	Risque de perte financière sur les bénéfices ou le capital résultant d'une fluctuation défavorable des taux ou des prix du marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des actions.	Les risques de marché découlent de positions ouvertes sur les taux d'intérêt, les devises, les prix et les placements en actions, qui sont tous exposés à des mouvements généraux et spécifiques du marché et à des variations de la volatilité des taux ou des prix du marché.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Variations des taux d'intérêt.</li> <li>▪ Fluctuations du Forex.</li> <li>▪ Variations des cours des actions.</li> </ul>	L'événement à risque est susceptible de se produire	Grave – entraînera des mouvements défavorables des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions, ce qui aura une incidence sur la rentabilité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adaptation de la sensibilité des actifs et passifs de la banque aux variations des taux d'intérêt du marché.</li> <li>▪ Assurer l'adéquation des actifs et des passifs libellés dans la même devise .</li> <li>▪ Suivi étroit de l'évolution des cours des actions</li> </ul>

## CRDB BANK DR CONGO S.A.

### RAPPORT PILLAR III POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2024

<b>Risque de conformité</b>	Fait référence au risque pour les gains et le capital découlant du non-respect des lois et des règlements, ou d'une mauvaise interprétation de ceux-ci.	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Interprétations erronées des lois et règlements</li><li>▪ Non-respect des lois, des règlements et des normes prescrites</li><li>▪ Changements dans les environnements réglementaires.</li><li>▪ Lois contradictoires dans la juridiction mère et filiale.</li></ul>	Dépôt tardif des déclarations et des paiements statutaires.	L'événement à risque est susceptible de se produire.	Grave – entraînera les amendes et pénalités (dues au non-respect des lois et règlements) qui affectent la rentabilité de la banque.	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Suivi quotidien des évolutions réglementaires.</li><li>▪ Sensibilisation de tout le personnel à la nouvelle réglementation.</li><li>▪ Tests de conformité à l'échelle de la banque pour détecter les écarts de conformité</li><li>▪ Mobiliser les décideurs politiques lorsque des contradictions surgissent entre les administrations.</li></ul>
-----------------------------	---	---	---	--	---	---

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

**9. GESTION DE LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS**

**Introduction**

La gestion de la continuité d'activité (GCA) est la capacité d'une organisation à continuer à fournir ses services critiques et/ou sa production à des niveaux prédéfinis lors de la survenance d'incidents perturbateurs. La gestion de la continuité d'activités de la banque renforce sa résilience en mettant en place des dispositions pour aider la banque à réagir aux incidents perturbateurs et à s'en remettre de manière efficace et efficiente. La GCA offre une garantie qui permet à la banque de se concentrer sur ses activités et opérations en toute confiance. Cela renforce à son tour la capacité de la banque à atteindre ses objectifs stratégiques et ses thèmes de développement.

CRDB Bank DR Congo S.A. s'efforce de fournir des services bancaires essentiels à ses clients en cas d'interruptions d'activité ou de survenance de catastrophes dues à une défaillance de processus, une panne technologique, une panne d'électricité, des calamités naturelles, un incendie, des émeutes, etc.

La planification du système de gestion de la continuité des activités tient compte des événements internes et externes ainsi que des exigences des parties prenantes et détermine les risques et les opportunités qui pourraient affecter la fourniture des services.

Le Conseil d'administration et la haute direction se sont engagés à fournir le soutien et les ressources nécessaires pour contribuer suffisamment à l'amélioration continue de la GCA et veiller à ce que les GCAs de la banque soient conformes à toutes les exigences réglementaires nécessaires.

**Objectifs**

La politique de gestion de la continuité des activités (GCA) de la banque vise à :

- a) Assurer la fourniture de services bancaires essentiels à ses précieux clients lors d'interruptions d'activités ou de catastrophes.
- b) Assurer la protection et le bien-être des personnes dans les locaux de la banque.
- c) Réduire au minimum ou prévenir les pertes commerciales et financières en raison d'une perturbation ou d'une catastrophe.
- d) Assurer le respect de toutes les exigences légales et réglementaires.
- e) S'assurer que les plans des GCAs sont régulièrement mis à l'essai, examinés et tenus à jour conformément aux procédures documentées.

**Rôles et responsabilités pour la gestion de la continuité des activités**

**Conseil d'administration**

Le Conseil a la responsabilité ultime de s'assurer que la banque dispose d'un programme de GCA adéquat.

À ce titre, le Conseil :

- i. Approuve la politique et la stratégie de la GCA visant à renforcer la résilience et la continuité de la banque en cas de perturbations opérationnelles majeures.
- ii. Définit des approches efficaces et globales de la gestion de la continuité des activités ;
- iii. Assure une gestion efficace de la continuité des activités, même lorsque certaines opérations sont externalisées.
- iv. S'assure que la direction possède les connaissances adéquates pour gérer le programme de GCA conformément à la politique de GCA de la banque et aux exigences réglementaires ;
- v. Approuve l'affectation de ressources suffisantes pour l'élaboration et le maintien d'un programme de GCA adéquat.

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

**Direction générale**

La direction générale a les responsabilités suivantes en ce qui concerne la GCA à la banque :

- i.** Initier, promouvoir et contrôler la gestion de la continuité d'activité
- ii.** Élaborer une stratégie de GCA et examiner cette politique pour s'assurer qu'elle demeure adéquate et recommander des modifications au Conseil pour approbation ;
- iii.** Informer le conseil d'administration de l'efficacité des systèmes mis en place pour assurer la continuité des activités
- iv.** Définir des approches efficaces et complètes de la gestion de la continuité des activités ;
- v.** Gérer efficacement la continuité des activités, même lorsque certaines opérations sont externalisées ;
- vi.** Fournir des ressources suffisantes (avec l'autorité et la compétence appropriée) pour assurer la mise en œuvre et la mise à jour efficace des normes de GCA ;
- vii.** Intégrer le processus de GCA dans l'ensemble des opérations commerciales et dans toute la banque ;
- viii.** Agir en tant qu'équipe de gestion de crise (EGC) pour délibérer sur les actions à mener en période de crise, le comité de gestion de crise peut former un sous-comité ou une ou plusieurs sous-équipes pour traiter d'un ou plusieurs problèmes spécifiques en période de crise ;
- ix.** Agir en tant que défenseur, communiquer l'importance d'une GCA efficace et veiller à ce qu'une communication efficace soit maintenue pendant les crises et les périodes difficiles ;
- x.** Veiller à la disponibilité d'un financement adéquat pour soutenir la mise en œuvre de la GCA au sein de la banque ;
- xi.** Identifier l'état de crise et invoquer le Plan de Continuité d'Activité en fonction de la nature de la crise ;
- xii.** Communiquer aux parties prenantes, y compris les régulateurs, en temps de crise, en détaillant l'impact et les mesures prises dans le cadre des plans susmentionnés pour assurer la poursuite ou la reprise et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Plan de Continuité d'Activité.

**Approche de gestion de la continuité des activités**

Pour assurer une mise en œuvre efficace de la GCA, la banque a élaboré et mis en place des plans spécifiques de continuité des activités et des plans à l'échelle de la banque qui sont mis à jour et testés au moins une fois par an. Le processus de GCA de la banque est souple et permet de s'assurer que les mesures élaborées par les unités opérationnelles sont adaptées à leur objectif et reflètent leurs besoins et priorités individuels. La banque tient à jour des procédures et des boîtes à outils de continuité des activités qui décrivent l'approche et le processus spécifiques de la GCA à l'échelle de l'entreprise.

**Gestion du programme de GCA**

Le programme et la stratégie de gestion de la continuité des activités sont essentiels pour assurer la continuité des activités et l'offre de services de la banque comme prévu. Le directeur général est responsable de la gestion de la continuité des activités au sein de la banque. La fonction Continuité des activités relève du Directeur général et est responsable de veiller à ce que le bon cadre soit en place dans l'ensemble de la banque pour :

- i.** Assurer la sécurité du personnel et des autres personnes ;
- ii.** Maintenir les activités selon les priorités établies;
- iii.** Préserver les actifs ;

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

iv. Reprendre ses activités habituelles dès que possible ;

Le succès du programme de GCA repose sur l'engagement de la haute direction à allouer des ressources adéquates à sa mise en œuvre, à sa maintenance et à son amélioration continue.

**Sensibilisation et formation à la continuité des activités**

La banque dispose d'un programme de formation à la GCA complet destiné aux nouveaux employés, ainsi que d'une formation de remise à niveau dispensée au moins une fois par an pour transmettre les connaissances en GCA à tous les niveaux du personnel de la banque.

**Évaluation des risques**

L'évaluation des risques est effectuée chaque année par les responsables de processus sur les services et les processus opérationnels essentiels identifiés et permet de s'assurer que des contrôles appropriés sont mis en place pour atténuer les risques inhérents à la matérialisation en cas d'interruption des services. Celui-ci est examiné et approuvé par le Responsable de la Gestion de Risques. L'évaluation des risques porte au minimum sur les exigences suivantes :

- Identifier les concentrations inacceptables de risque et ce que l'on appelle un « point de défaillance unique »
- Identifiez les menaces internes et externes qui pourraient causer une perturbation et évaluez leur probabilité et leur impact.
- Prioriser les menaces en fonction de la probabilité et de l'impact en cas d'interruption ;
- Fournir des informations pour une stratégie de gestion du contrôle des risques et un plan d'action pour les risques à traiter ;
- Documenter le plan d'assainissement qui sera mis en œuvre pour atténuer les risques identifiés.
- Mettre régulièrement à jour le plan de continuité d'activités pour tenir compte des changements dans le profil de risque opérationnel de la banque

**Évaluation de l'impact sur l'entreprise**

La banque identifie les menaces au moyen d'évaluations internes et externes afin de définir et de mettre en œuvre un plan de mesures visant à prévenir ou à minimiser les pertes majeures et les perturbations opérationnelles et à réduire l'ampleur des risques résiduels à couvrir par le plan de continuité des activités. Les responsables d'entreprise effectuent une analyse annuelle des répercussions sur les activités et documentent les résultats qui doivent être utilisés pour mettre à jour le plan de continuité des activités.

L'évaluation de l'impact sur les activités est basée sur :

- L'identification et la classification des activités et fonctions essentielles, ainsi que les risques pour chaque activité ou fonction essentielle
- La validation des objectifs de récupération ou de continuité pour chaque activité ou fonction essentielle ;
- L'identification des processus et des ressources clés liés aux activités et fonctions essentielles.
- L'identification des points de défaillance spécifiques, les dépendances internes et externes ;
- L'évaluation de l'impact de l'interruption des activités.

**Plan de Continuité d'Activité (PCA)**

La banque a mis en place un plan de continuité des activités préparé par la haute direction et approuvé par le Conseil. Les PCA sont tenus à jour par les propriétaires du processus pour s'assurer que la banque peut s'acquitter de ses fonctions, dans la mesure du possible, en cas d'urgence. Les plans, stratégies et solutions

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

de continuité des activités ont été préparés sur des scénarios pouvant affecter les opérations tels que la perte de personnel, la perte de systèmes informatiques, la perte de bâtiments, la perte de communication et la perturbation de la chaîne d'approvisionnement.

Les plans et les dispositions de continuité des activités sont examinés et mis à l'essai chaque année à l'aide de divers scénarios et types d'exercices. Cela permet de s'assurer que les plans et les procédures demeurent adéquats, efficaces et conformes aux objectifs de la banque. Le programme d'exercices de la banque comprendra des exercices interbancaires et fera intervenir tous les niveaux de l'organisation, le cas échéant.

**Réponse de la GCA**

Les renseignements sur l'intervention et le rétablissement sont documentés dans les PCA des banques pour être utilisés lors d'incidents perturbateurs. La formation sur la GCA est offerte au personnel qui a une responsabilité directe d'intervention et/ou de rétablissement. La formation est fondée sur les besoins et reflète les compétences requises pour planifier les incidents, y réagir et s'en remettre.

La banque dispose d'un autre site de travail qui fonctionne comme un autre emplacement, site ou bureau pour la banque dans des situations qui peuvent nécessiter un déménagement de service ou de certains processus de l'emplacement du bureau principal. Elle dispose également d'un site de reprise après sinistre entièrement équipé avec toutes les installations et systèmes informatiques nécessaires pour la récupération en cas de défaillance du centre de données principal.

Un plan de sauvegarde informatique définissant le mécanisme et le mode de réaction permet d'assurer le caractère opérationnel de la solution technique de sauvegarde informatique en cas d'activation du plan de continuité d'activité.

**Stratégie de GCA**

Des analyses d'impact sur les activités sont effectuées dans l'ensemble de la banque afin de déterminer tous les services et processus essentiels afin de réduire au minimum l'impact sur les activités en cas de crise ou de prise en charge d'un risque.

Les ressources adéquates nécessaires pour maintenir la prestation de ces services essentiels à des niveaux acceptables doivent être fournies et garantir la disponibilité des ressources à tout moment. Des stratégies d'intervention et de rétablissement ont été élaborées pour atténuer l'impact sur les services essentiels en cas d'incident perturbateur.

**Gestion des incidents et des crises**

La banque a mis en place des procédures de gestion des incidents et des crises pour s'assurer qu'elle développe une résilience adéquate et les capacités de gestion de crise requises pour anticiper, préparer, réagir, se rétablir rapidement et minimiser les impacts négatifs des incidents perturbateurs.

Les procédures couvrent les urgences et/ou les catastrophes, y compris, mais sans s'y limiter, les événements naturels tels que les inondations, les tremblements de terre ou les ouragans, ainsi que les catastrophes d'origine humaine telles que les crimes, les incendies criminels, les troubles civils, le terrorisme, la guerre, les menaces biologiques/chimiques, les cyberattaques, les systèmes et les incendies. Les procédures de gestion des incidents de la banque aident à répondre efficacement aux incidents majeurs et critiques, c'est-à-dire qu'en cas d'incident important, une équipe de gestion des incidents est mise en place pour travailler en étroite collaboration sur l'incident et conseiller le Comité de gestion des crises.

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

**Intervention d'urgence**

La banque a élaboré des procédures d'intervention d'urgence pour l'aider à se préparer et à planifier diverses situations d'urgence, à contrôler et à atténuer les incidents et à empêcher leur aggravation en situation d'urgence. Dans la gestion et le traitement des situations d'urgence, la banque tient compte des éléments suivants :

- Sécurité du personnel
- Sécurité des biens, y compris les infrastructures informatiques et électriques (bâtiments, équipements et unités)
- Réputation et image de l'entreprise

**Évacuation d'urgence**

Un plan d'évacuation a été mis en œuvre à la banque pour les situations qui peuvent nécessiter l'évacuation partielle ou totale d'un ou de plusieurs bâtiments/locaux de la banque. Les plans d'évacuation sont mis à l'essai une fois par année et le rendement est évalué par l'équipe d'intervention d'urgence (EIU) appropriée.

**Communication de crise**

Les lignes directrices en matière de communication de crise de CRDB Bank DR Congo S.A guident la coordination des communications tant internes qu'externes en cas de crise. Les lignes directrices décrivent les rôles, les responsabilités et les protocoles qui guident la banque dans l'échange d'information avec tous ses publics en cas d'urgence ou de crise.

La ligne directrice fait partie d'un ensemble plus vaste de plans visant à gérer les affaires de la banque dans des situations menaçant les opérations, la sécurité de la communauté et/ou la réputation de la banque.

**10. STRUCTURE DU CAPITAL ET COMPOSITION DU FINANCEMENT**

Les actions ordinaires émises ont été entièrement libérées et le capital social s'élève à 80 000 milliards de CDF. La banque continue de rester solide en termes de situation financière, bien capitalisée et a clôturé l'année avec un ratio de fonds propres de base de 50,4 % et un ratio de fonds propres totaux de 51,3 %, tous deux supérieurs aux exigences réglementaires de 10 % et 15 % respectivement.

La principale source de financement de la banque au cours de l'année a été le capital social, les emprunts interbancaires et les dépôts de la clientèle (dépôts à vue et dépôts à terme), où le capital social représente 53,8 % du financement total, et les dépôts de la clientèle 14,4 %. La banque a levé 56,9 milliards de CDF d'emprunts interbancaires, soit 31,8 % de la contribution de financement.

L'équilibre entre les capitaux propres et la dette, le profil d'échéance de la dette, le type d'instruments de capital utilisés, la devise, le capital réglementaire et la structure des taux d'intérêt relèvent du département du Trésorerie et sont surveillés par le comité des actifs et passifs qui se réunit chaque mois.

La Direction de la Trésorerie est également en charge des plans de financement à court et à long terme afin d'appuyer les stratégies du conseil d'administration visant à atteindre les objectifs de la banque.

**11. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE TRÉSORERIE**

La Trésorerie mène ses activités dans le cadre global prévu par les politiques financières et de trésorerie approuvées par le Conseil. Ces politiques sont examinées et approuvées par le Conseil sur une base annuelle. La trésorerie est guidée par les principes de professionnalisme, de transparence, de responsabilité et de maximisation des profits dans le cadre d'un ensemble conservateur de paramètres de risque.

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

La responsabilité globale de la gestion des risques de marché (risque de liquidité, risque de taux) incombe au Conseil d'administration, par l'intermédiaire de son Comité des risques. Au niveau de la direction, Le Comité de gestion de l'actif et du passif (ALCO) et le Comité de gestion de l'audit et des risques sont responsables de la gestion des risques de marché. La Trésorerie étant le principal acteur dans le domaine du risque de marché ; exerce ses rôles et fonctions sous la supervision du Comité de l'actif et du passif (ALCO), qui siège chaque mois.

Les politiques et les objectifs de trésorerie sont structurés de manière à réaliser une gestion stratégique de l'état de la situation financière de la banque en mettant l'accent sur la réalisation de rendements optimaux tout en minimisant l'exposition au risque et les coûts de financement connexes. Dans ce cadre, la Trésorerie applique les meilleures connaissances et techniques disponibles du marché pour atteindre les objectifs stratégiques de la banque.

**Les principales politiques de trésorerie sont les suivantes :**

**Politique de risque de marché**

Cette politique fournit des orientations/un cadre pour la gestion des risques de change et d'intérêt, ainsi que pour protéger la valeur des actifs bancaires contre les effets négatifs des mouvements des taux du marché.

**Politique de liquidité**

Cette politique fournit des orientations sur la gestion du risque de liquidité dans des situations normales et de crise. Elle établit la structure décisionnelle de la banque en matière de gestion des liquidités, les approches en matière de financement et d'opérations de liquidité, les limites d'exposition au risque de liquidité, les procédures et les systèmes de planification et de gestion des liquidités, la conformité réglementaire, l'établissement de rapports, le contrôle et la planification du financement d'urgence.

La banque met fortement l'accent sur la gestion du risque de liquidité et des flux de trésorerie quotidiens, qui sont gérés par le département de Trésorerie par l'intermédiaire du comité ALCO afin de s'assurer que la banque détient suffisamment d'actifs liquides pour lui permettre de poursuivre ses activités normales. Le comité ALCO gère également l'exposition de la banque au risque de liquidité en s'assurant que les limites sont conformes à des hypothèses réalistes et en assurant un suivi mensuel de la conformité. La banque a clôturé l'année avec un ratio de liquidité réglementaire à court terme de 109 %, ce qui est supérieur à l'exigence de 100 %.

La banque gère un portefeuille de devises étrangères liquides très concentrées, principalement libellées en USD. La banque dispose également de marges de crédit auprès de la société mère, auxquelles elle peut accéder pour répondre à ses besoins de liquidités. Les liquidités nettes comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à court terme et les titres de créance liquides disponibles à la vente immédiate, déduction faite des dépôts bancaires et des autres titres émis et emprunts venant à échéance au cours du mois prochain. La banque ne prévoit pas de problèmes de liquidité au cours des 12 prochains mois qui pourraient affecter les opérations commerciales.

**Politique de financement d'urgence**

Cette politique fournit des orientations pour gérer une situation de liquidité sous tension causée par un problème ou une crise plus large du marché et pour s'assurer que la banque est en mesure à tout moment de faire face à ses obligations arrivées à échéance et de rester une entreprise viable.

**Politique de limite**

Cette politique fournit des orientations/un cadre pour la gestion des risques de marché et de liquidité pour les contreparties au niveau national et international. Il fournit également des indications sur les limites d'exposition à l'investissement et au crédit.

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

**Gestion actif-passif (GAP) et politique d'investissement**

Cette politique met en évidence un ensemble d'actions et de procédures conçues pour gérer les risques financiers de la banque afin d'assurer un rendement concurrentiel des actifs en mettant en place des politiques spécifiques de gestion des risques prédéfinies. Il couvre la gestion stratégique de l'état de la situation financière et des éléments hors bilan de la banque en vue d'atteindre une croissance soutenue, une rentabilité et une solvabilité. Elle implique une multiplicité d'activités et de responsabilités de gestion, y compris la formulation de buts et d'objectifs stratégiques à court et à long terme, ainsi que la gestion des risques financiers.

**12. ACTIONNAIRES DE LA BANQUE**

Au 31 décembre 2024, l'actionnariat s'élevait à trois au total. Les actions de la banque se répartissent comme suit :

<b>Actionnaires</b>	<b>2024 (Nombre d'actions)</b>	<b>% de participation</b>
CRDB Bank Plc	220 000	55.0%
IFU	90 000	22.5%
NORFUND	90 000	22.5%
<b>Total</b>	<b>400,000</b>	<b>100.0%</b>

**Actionnariat des administrateurs**

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration ne détenait aucune action.

**13. MÉCANISMES DE CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ**

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de préparer des états financiers de la banque qui donnent une image fidèle conformément aux normes, règles, règlements et dispositions légales applicables. Cette responsabilité couvre la période allant du début de l'exercice jusqu'à la date à laquelle le conseil d'administration approuve les états financiers audités et elle couvre tous les conseils d'administration qui ont agi en cette qualité pendant une partie quelconque de la période couverte par les états financiers.

Le maintien de la conformité aux normes et de l'efficacité des opérations est lié au thème stratégique numéro deux de la stratégie de CRDB BANK RD Congo. La conformité est une composante essentielle de la gouvernance chez CRDB BANK DR CONGO S.A. et aide à protéger la banque contre les sanctions juridiques, les atteintes à la réputation et les pertes financières. En tant que deuxième ligne de défense, la fonction de conformité appuie la direction et veille à ce que les risques et les contrôles soient gérés efficacement. Le rôle de conformité est exercé conformément aux lois, règlements et normes applicables, notamment :

- Loi n° 22/068 du 22 décembre 2022 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes ;
- Instruction 17 de la Banque Centrale du Congo relative aux normes prudentielles en matière de contrôle interne
- Instruction 15 de la Banque Centrale du Congo relative aux normes applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes.

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

**ORGANISATION DE LA FONCTION CONFORMITE**

La fonction Conformité de CRDB BANK DR CONGO S.A. est dirigée par un Directeur de la Conformité et composée d'un Analyste de la Conformité et d'un Compliance Officer. Le responsable de la conformité rend compte au directeur général et a un lien fonctionnel avec le conseil d'administration par l'intermédiaire du comité d'éthique et de conformité.

L'indépendance de la conformité est l'un des principes fondamentaux observés à CRDB BANK DR CONGO S.A. afin de garantir que les fonctions exercées et les décisions prises par le service de conformité soient effectuées de manière objective, sans influence induite des autres parties de la banque. Pour renforcer cette indépendance, le Responsable de la conformité ne participe à aucune activité opérationnelle.

**RESPONSABILITES DE LA FONCTION DE CONFORMITE**

- Superviser et gérer les activités liées à la conformité en veillant à ce que la banque respecte les lois et les règlements et en favorisant une culture de conformité.
- Intégrer et veiller au respect de l'éthique/des règles.
- Identifier les lois applicables et les communiquer à tout le personnel concerné.
- Identifier le risque de conformité encouru par la banque afin d'en définir l'importance ainsi que les conséquences qui en découlent.
- Effectuer une évaluation des risques de conformité liés à tout nouveau type d'activité, de produit ou de transformation significative de produits existants, ainsi qu'aux opérations exceptionnelles
- Formaliser les procédures et les instructions pour la mise en œuvre de la politique de conformité ;
- Examiner et vérifier toutes les demandes et réponses de/à l'Autorité de surveillance (BCC)
- Surveiller le respect des politiques, procédures et instructions de conformité
- Fournir de la formation et de la sensibilisation à la direction et à tout le personnel sur l'importance et les procédures de contrôle de la conformité, et veiller à ce que les registres de formation, y compris le registre de présence et le matériel de formation, soient conservés pour référence future.
- Traiter les demandes d'informations émises par la CENAREF et signaler toute activité suspecte à la CENAREF conformément aux lois et règlements applicables.

**CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE**

CRDB Bank DR Congo S.A. s'engage à maintenir sa réputation en restreignant et en luttant contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme par le biais de contrôles internes préventifs et détectifs appropriés, conformément aux exigences énoncées par la loi AML n° 22/068 du 22 décembre 2022 et les règles connexes régies par les directives de la Banque Centrale du Congo. La banque s'est également engagée à se conformer aux normes établies par le Groupe d'action financière en tant qu'organisme mondial de surveillance du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.

**MECANISMES DE CONTROLE LIES A LA LBC, AU FTC et au PF**

Les contrôles AML, CFT et PF mis en œuvre sont les suivants :

**Connaissance du client (KYC)**

La connaissance du client fait référence au processus de vérification de l'identité d'un client (individuel et non individuel) en recueillant et en vérifiant des informations avant de fournir tout service bancaire. Le KYC vise à s'assurer que la source des fonds d'un client est légitime et légale afin de prévenir les activités illégales telles que le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et d'autres crimes économiques, en retour en protégeant à la fois la banque et son client. La banque veille à ce que les renseignements sur ses clients soient conservés et mis à jour tout au long du cycle de vie de la relation client, car les profils de risque des clients sont susceptibles de changer au fil du temps.

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

**Profilage et filtrage des clients**

Avant d'établir une relation d'affaires avec un client, la banque, à travers sa Première Ligne de Défense Opérationnelle, identifie et évalue le risque de blanchiment d'argent posé par le client ainsi que le niveau approprié de diligence raisonnable à appliquer, en utilisant une approche basée sur le risque.».

La banque vérifie tous les clients à l'aide d'un outil automatisé de sanctions et de listes de surveillance et dispose de systèmes de gestion des risques et de listes de données appropriés pour déterminer si le client ou le bénéficiaire effectif est une personne politiquement exposée. La fonction de conformité est responsable du respect continu de toutes les obligations de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML/CFT) par la Banque.

**Suivi des transactions**

Le processus KYC n'est pas une procédure ponctuelle ; la nécessité d'une diligence raisonnable ne s'arrête pas après l'intégration d'un client. Afin de protéger la banque contre la matérialisation de tout risque de conformité, une surveillance continue est effectuée par le biais d'activités de suivi réalisées en amont par la première ligne de défense et en aval par la conformité, garantissant ainsi le respect permanent des exigences réglementaires.

**Déclaration des transactions suspectes** Les employés de la banque sont formés et appliquent des procédures afin de détecter les transactions suspectes.

- Les transactions suspectes sont des transactions inhabituelles concernant les clients.
- Les transactions suspectes sont définies comme les transactions qui ne correspondent pas aux activités/profils légitimes connus d'un client ou aux activités normales de ce type de compte.
- Les employés portent une attention particulière à toutes les opérations en espèces importantes complexes et inhabituelles ainsi qu'à toutes les tendances inhabituelles des opérations de transfert de fonds (entrantes et sortantes) qui ne semblent pas avoir d'objet économique apparent ou légalement visible

Toutes transactions ou comportements suspects sont signalés par les employés au Responsable de la déclaration des opérations de blanchiment d'argent, qui les transmet à la CENAREF conformément aux exigences applicables

**Conservation des documents** CRDB BANK DR CONGO conserve les documents originaux relatifs aux transactions financières, aux données statiques des clients, aux enregistrements originaux de toutes les transactions nationales et internationales, aux informations relatives au KYC (Know your customer) et au CDD (Customer Due Diligence), aux informations sur les comptes clients, aux correspondances commerciales, aux évaluations des risques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et les déclarations d'opérations suspectes, pendant une période minimale de dix ans à compter de la date à laquelle :

- les activités relatives à une transaction ou à une série d'opérations liées ont été achevées ou ont été réalisées pour la dernière fois ;
- la relation d'affaires a été officiellement rompue ; et
- l'analyse ou de l'évaluation des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme ou de financement de la prolifération.

**Formation et sensibilisation**

Conformément à la législation et à la réglementation applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, la banque dispense périodiquement une formation sur le blanchiment d'argent à l'ensemble du personnel afin de s'assurer qu'il reste à jour avec les exigences actuelles en matière de conformité réglementaire et de sanctions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Le directeur de la conformité supervise le programme de formation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent pour les employés, la haute direction et les tiers. Les supports / ou contenus des cours de formation sont définis par la fonction

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

conformité tandis que la conception des contenus de la plateforme d'apprentissage est effectuée par l'équipe Ressources Humaines - Formation ou les prestataires externes.

**Lanceurs d'alerte** Les employés de la banque sont encouragés à signaler toute faute ou tout comportement contraire à l'éthique commis par des membres du personnel ou des parties qui ont des relations avec la banque ou ses filiales. Un lanceur d'alerte ne peut en aucun cas être licencié pour avoir révélé un acte répréhensible ou contraire à l'éthique. Les politiques et procédures de la Banque protègent les lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles. Les informations pouvant être signalées incluent, sans s'y limiter, la fraude, la corruption, le harcèlement, le vol, etc., via les options suivantes:

1. La plateforme de fournisseurs externes fonctionnant indépendamment de la banque
  - **Numéro gratuit** : 0800 757 700 pour la Tanzanie (le tarif d'un appel international s'appliquera)
  - Courriel : [crdb@tip-offs.com](mailto:crdb@tip-offs.com)
  - Site Web : [www.tip-offs.com](http://www.tip-offs.com)
2. Contacter directement la banque par l'intermédiaire de
  - Courriel : [whistleblowing@crdbbank.co.tz](mailto:whistleblowing@crdbbank.co.tz)
  - En remplissant le formulaire spécifique disponible sur le site Web ci-dessus.
  - Les employés sont libres de fournir leurs noms et contacts, ou de décider de rester anonymes. Les informations que fournies dans le présent document sont traitées avec la plus stricte confidentialité.

**14. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

La Banque s'engage à appliquer des pratiques de gouvernance d'entreprise saines, renforçant et maintenant la confiance dans la Banque, contribuant ainsi à une création de valeur optimale à long terme pour les actionnaires et les autres parties prenantes. Le Conseil d'administration reconnaît sa responsabilité collective dans la réussite à long terme de la Banque. Il s'engage à assurer la conformité à toutes les lois et réglementations applicables et prend en compte l'adhésion aux règles, codes et normes non contraignants ; la conformité étant un point inscrit à l'ordre du jour de toutes ses réunions via le Comité des risques du Conseil.

**Structure du conseil d'administration**

Le Conseil d'administration est principalement chargé de surveiller la performance de la direction et de fournir des orientations stratégiques et de leadership à la direction sur les domaines stratégiques dans un cadre établi de contrôles conçus pour évaluer et gérer les risques afin d'assurer la viabilité à long terme de la banque.

Le Conseil d'administration a une responsabilité ultime quant à la performance et à la position de la banque et veille à ce qu'elle respecte des normes de conduite éthique.

Les politiques approuvées par le conseil d'administration spécifient les principes de gouvernance qui assurent un équilibre des pouvoirs et de l'autorité au niveau du conseil. La composition du conseil d'administration est déterminée par les principes suivants :

- Le conseil d'administration sera d'une taille appropriée pour permettre une prise de décision efficace.
- Le président du conseil d'administration doit être un administrateur non exécutif
- Le président ne doit pas avoir été membre de la haute direction de la banque au cours des trois dernières années
- Le conseil d'administration doit être composé d'administrateurs non exécutifs et d'au moins un administrateur indépendant

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

- Le conseil d'administration doit être composé d'administrateurs possédant un large éventail d'expertises, de compétences et d'expériences appropriées aux activités de la banque, provenant d'horizons divers

À la date de la présente déclaration, le conseil d'administration est composé de huit (8) administrateurs, administrateurs non exécutifs. Le conseil d'administration est composé d'un nombre suffisant de membres possédant la bonne combinaison de compétences, d'expériences et de connaissances pour remplir leur rôle.

Le Conseil surveille ces responsabilités afin d'assurer une couverture et un contrôle efficaces des opérations de la banque. Chaque président de comité fournit des commentaires écrits et verbaux lors des réunions trimestrielles du conseil.

**Rôles du conseil d'administration**

Le Conseil est l'organe décisionnel ultime et son rôle clé est de fournir un leadership et une orientation stratégiques à la banque ainsi qu'une surveillance efficace de la gestion des risques. Le Conseil est responsable devant les actionnaires de l'exécution des activités de la banque,

Les rôles et responsabilités spécifiques du Conseil d'Administration comprennent, sans s'y limiter, les suivants :

- Approuver l'approche et superviser la mise en œuvre des principales politiques relatives au processus d'évaluation de la suffisance des fonds propres, aux plans de liquidité et de financement de la banque.
- Superviser la mise en œuvre du cadre de gouvernance de la banque et vérifier périodiquement qu'il demeure approprié à la lumière des changements importants apportés à la taille, à la complexité, à l'empreinte géographique, à la stratégie commerciale, aux marchés et aux exigences réglementaires de la banque.
- Établir, en collaboration avec la haute direction, l'appétence pour le risque de la banque, en tenant compte du paysage concurrentiel et réglementaire ainsi que des intérêts à long terme de la banque, de son exposition au risque et de sa capacité à gérer efficacement les risques.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'Administration s'est acquitté de ses rôles et responsabilités, comme en témoigne la stabilité de la performance de la banque. Tous les membres du Conseil d'Administration sont collectivement responsables et respectent le code de bonne gouvernance d'entreprise.

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024****Composition du Conseil d'Administration**

Au 31 décembre 2024, le Conseil était composé de huit administrateurs. Quatre administrateurs sont des membres non exécutifs indépendants et quatre autres sont des membres non exécutifs. Au cours de l'année 2024, les membres du Conseil d'Administration qui ont servi la banque sont les suivants :

**Composition du conseil d'administration (suite)**

<b>Nom</b>	<b>Genre</b>	<b>Poste</b>	<b>Âge</b>	<b>Domaine</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Année de nomination</b>
Dr. Fred MATOLA MSEMWA	M	Président	52	Finance	Tanzanienne	2022
Prof Faustine KARRANI BEE	M	Membre	65	Économie	Tanzanienne	2022
M. Jeannot OKIT'OTETE ON'AHATA	M	Membre	49	TIC	Congolaise	2022
Mme Ornella IZEMENGIA BOMINE	F	Membre	40	Juridique	Congolaise	2022
Mme Rama KETO BWEYA	F	Membre	41	Fiscalité et Juridique	Congolaise	2022
M. Olivier CHRISTIAN DUTERME	M	Membre	64	Banque	Belge	2022
M. Charles H. De Beauvoir CAREY	M	Membre	54	Banque	Britannique/I rlandais	2023
Ing. Jameson JAMES KASATI	M	Membre	52	TIC	Tanzanienne	2023

\* Aucun nouveau membre n'a été nommé en 2024

**Conflits d'intérêts et opérations entre apparentés**

Le conseil a établi une politique et un ensemble de procédures relatives aux conflits d'intérêts des administrateurs et aux opérations avec des parties liées. Dans toutes les réunions du Conseil d'Administration, il y a un ordre du jour de déclaration de conflit d'intérêts et il y a un registre des conflits d'intérêts qui est révisé régulièrement.

Le Conseil d'Administration est tenu d'éviter toute action, position ou intérêt qui entre en conflit avec l'intérêt de la banque ou qui donne l'apparence d'un conflit potentiel. À cet égard, tous les administrateurs sont tenus de :

- Déclarer tout intérêt qui pourrait donner lieu à un conflit potentiel ou perçu, par exemple plusieurs mandats d'administrateur, des relations d'affaires ou d'autres circonstances qui pourraient interférer avec l'exercice d'un jugement objectif ;

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

- Déclarer, dès qu'ils ont connaissance, qu'un sujet qui sera discuté lors de la réunion du Conseil ou du comité peut donner lieu à un conflit d'intérêts au début de la réunion applicable. L'administrateur en conflit d'intérêts n'est pas autorisé à participer davantage à la discussion de ce sujet, ni à voter à ce sujet.
- Les administrateurs qui sont en situation de conflit d'intérêts important sont tenus d'envisager de démissionner du conseil.

Les membres du conseil sont tenus d'informer le secrétaire du conseil de tout changement concernant les mandats d'administrateur et les conflits d'intérêts dans un délai de 30 jours. Le conseil est tenu d'évaluer tous les conflits d'intérêts potentiels ou perçus tels qu'ils ont été déclarés et d'approuver les transactions avec la banque qui peuvent être appropriées. Un registre des conflits d'intérêts déclarés est tenu par le secrétaire du Conseil.

*Au cours de l'exercice, aucun des administrateurs n'a eu d'intérêt important, directement ou indirectement, dans un contrat important avec la banque.*

**Séparation des rôles et des responsabilités**

Bien que le président et le directeur général soient collectivement responsables de la direction de la banque et de la promotion des normes les plus élevées d'intégrité et de probité, il existe une division claire et efficace de la responsabilité entre les deux, et chacun joue un rôle distinct, mais en se complétant mutuellement pour assurer un équilibre entre le pouvoir et l'autorité. et aucun individu n'a un pouvoir de décision et de contrôle illimité.

Rôles et responsabilités clés du président du conseil d'administration ;

- Assurer la direction et la gouvernance du conseil d'administration afin de créer les conditions nécessaires favorisant l'efficacité globale du Conseil d'Administration et de chaque administrateur, et veiller à ce que toutes les questions clés et appropriées soient discutées par le conseil en temps opportun.
- Promouvoir des relations efficaces et une communication ouverte et créer un environnement qui permet des débats et des défis constructifs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle du conseil, entre les administrateurs non exécutifs et la direction.
- S'assurer que le conseil joue un rôle plein et constructif dans l'élaboration et la détermination des stratégies et des politiques de la banque, et que les décisions prises par le conseil sont dans l'intérêt supérieur de la banque et reflètent fidèlement le consensus du conseil.
- S'assurer que les stratégies et les politiques convenues par le Conseil d'Administration sont effectivement mises en œuvre par le Directeur Général et la direction.
- Établir de bonnes pratiques et procédures de gouvernance d'entreprise et promouvoir les normes les plus élevées d'intégrité, de probité et de gouvernance d'entreprise dans l'ensemble de la banque, en particulier au niveau du Conseil d'Administration. Il est de la responsabilité du Président d'adhérer au code de gouvernance d'entreprise / charte du conseil d'administration.

Principaux rôles et responsabilités du Directeur Général

- Assurer la gestion quotidienne des affaires de la banque conformément aux plans d'affaires et dans les limites des budgets approuvés par le Conseil d'Administration.
- Assurer des relations de travail efficaces avec le Président et le Conseil d'Administration en rencontrant ou en communiquant régulièrement avec le Président pour examiner les principaux développements, enjeux, opportunités et préoccupations.
- Élaborer et proposer les stratégies et les politiques de la banque à l'intention du Conseil.
- Mettre en œuvre, avec l'appui de la direction, les stratégies et les politiques approuvées par le Conseil et ses comités dans la poursuite des objectifs de la banque.
- Dirige les affaires de la banque conformément aux pratiques et procédures adoptées par le conseil et promeut les normes les plus élevées d'intégrité, de probité et de gouvernance d'entreprise au sein de la banque.

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

**Indépendance du Conseil d'Administration**

L'indépendance des administrateurs est essentielle à l'efficacité de la gouvernance d'entreprise, et la promotion d'un jugement objectif et indépendant qui représente les intérêts de tous les actionnaires constituant le cœur de la fonction de surveillance du Conseil. Par conséquent, une majorité substantielle des administrateurs sont indépendants, conformément aux règles et règlements applicables et tels que déterminés par le conseil. Un administrateur indépendant ne doit pas avoir de relations qui pourraient nuire, ou sembler nuire, à la capacité de l'administrateur d'exercer un jugement indépendant.

*Évaluation de l'indépendance.*

Lorsqu'il évalue l'indépendance d'un Administrateur, le Conseil tient compte de tous les faits et circonstances pertinents, en se concentrant sur la question de savoir si l'Administrateur a des relations, directes ou indirectes, avec la société, la haute direction ou d'autres administrateurs qui pourraient avoir une incidence sur l'indépendance réelle ou perçue. Cela comprend les relations avec d'autres entreprises qui ont des relations d'affaires importantes avec l'entreprise ou avec des organismes sans but lucratif qui reçoivent un soutien substantiel de la part de l'entreprise.

Selon la politique de la banque, les Administrateurs et les employés sont réputés avoir une connaissance privilégiée, de temps à autre, de faits importants ou de changements dans les affaires de la banque qui n'ont pas été divulgués au public, y compris tout renseignement susceptible d'influer sur la situation de la banque et susceptible d'avoir une incidence sur celle-ci. sauf conformément aux exigences de la politique de la banque.

Il est interdit aux initiés de CRDB de négocier les titres du Groupe, que ce soit pour leur propre compte ou pour le compte de quelqu'un d'autre lorsque la fenêtre de négociation est fermée. Les initiés sont tenus de préserver la confidentialité de tous les renseignements non publiés et non publics sensibles qu'ils reçoivent, que ce soit dans le cours normal de leur emploi ou de leur bureau ou autrement, et de les protéger suffisamment contre toute divulgation ou tout accès non autorisés.

**Nomination des membres du Conseil**

Les nominations au Conseil sont fondées sur le mérite, et les candidats sont examinés en fonction de critères objectifs, en tenant dûment compte des avantages de la diversité du Conseil. Un processus de sélection rigoureux est suivi en ce qui concerne la nomination des administrateurs et à certaines nominations de cadres supérieurs. Les administrateurs non exécutifs sont nommés par les actionnaires pour un mandat initial de six ans, renouvelable une fois.

Le Conseil est composé à la fois d'administrateurs non exécutifs et d'administrateurs non exécutifs indépendants. Le Conseil recommande la nomination des administrateurs par les actionnaires lors des Assemblées Générales Annuelles (AGA). Le nombre de membres du conseil d'administration est déterminé par les statuts de la banque et les exigences réglementaires. Un membre du Conseil d'administration élu/nommé par les actionnaires n'est pas autorisé à assister aux réunions du Conseil ou à se voir attribuer une quelconque responsabilité tant qu'il n'a pas obtenu l'approbation de la Banque Centrale du Congo.

**Formation et perfectionnement des membres du conseil d'administration**

Chaque nouveau membre du Conseil d'Administration est tenu de participer à un programme d'intégration conçu pour l'orienter efficacement dans la structure commerciale et organisationnelle de la banque, y compris l'ensemble du groupe, les rôles/responsabilités du Conseil d'Administration et de ses divers comités, la stratégie, les objectifs, les politiques, les procédures, les opérations, la Direction Générale et l'environnement des affaires. La trousse d'intégration comprend également tous les renseignements nécessaires dont un membre a besoin pour assurer son rendement efficace au sein du Conseil d'Administration (y compris toutes

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

les politiques, les chartes, les rapports financiers récents et les lois et règlements applicables). Ils reçoivent des conseils complets du secrétaire général du groupe sur le cadre de gouvernance d'entreprise.

Les membres du Conseil d'Administration sont également initiés à leurs obligations et responsabilités fiduciaires ainsi qu'à tout autre aspect propre à l'entreprise. Par conséquent, l'objectif principal de la formation est de s'assurer que les membres du conseil d'administration comprennent clairement leur rôle dans la gouvernance d'entreprise et qu'ils sont capables d'exercer un jugement sain et objectif sur les affaires de la banque.

Le Conseil d'Administration est tenu d'assurer une formation et un développement adéquat des membres par le biais d'une formation continue afin de les tenir bien informés des informations essentielles pertinentes à l'environnement des affaires et de la gouvernance d'entreprise. Il incombe au Conseil d'Administration d'effectuer un examen annuel afin de déterminer régulièrement les besoins en formation de chaque membre et de faciliter le perfectionnement continu de chaque membre.

Les administrateurs non exécutifs développent et actualisent également leurs compétences et leurs connaissances par le biais d'interactions et de séances d'information périodiques avec la Direction Générale de la banque et des fonctions commerciales du groupe, où ils se tiennent au courant des modifications apportées aux lois et réglementations, aux politiques et aux pratiques. Tous les administrateurs non exécutifs ont accès à des conseils professionnels indépendants ou à des spécialistes externes pour leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions lorsque l'expertise nécessaire n'est pas possédée par les Administrateurs ou le personnel existant au sein de la banque et du Groupe.

Des contacts réguliers avec les actionnaires et un dialogue continu sont essentiels à l'établissement et au maintien de relations efficaces avec les investisseurs, à la compréhension des points de vue des actionnaires et à l'aide aux actionnaires pour comprendre les plans et les points de vue du conseil et de la direction. Le Conseil entretient un dialogue régulier avec les actionnaires et considère qu'il est très important de les informer de la performance financière de la banque. La banque s'efforce de publier en permanence toutes les informations pertinentes sur le marché en temps opportun, de manière efficace et non discriminatoire.

**Comités du conseil d'administration**

Une structure de comité efficace permet au Conseil d'examiner les domaines clés de manière plus approfondie qu'il ne serait possible de le faire au niveau de l'ensemble du Conseil. Les décisions concernant la composition et la présidence des comités sont prises par l'ensemble du Conseil d'Administration. Les responsabilités de chaque comité et les qualifications requises pour être membre d'un comité sont clairement définies dans une charte écrite approuvée par le conseil. Chaque comité est tenu de revoir sa charte chaque année et de recommander des modifications au conseil d'administration. Tous les comités sont tenus d'informer régulièrement l'ensemble du Conseil d'Administration de leurs activités. Le rapport doit comprendre les constatations, les questions qui doivent faire l'objet d'une recommandation particulière à l'intention Du Conseil, les points d'action et toute autre question jugée appropriée.

La banque s'engage à maintenir des normes élevées de gouvernance d'entreprise. Les administrateurs reconnaissent également l'importance de l'intégrité, de la transparence et de la responsabilisation. Au cours de l'année 2024, le Conseil d'Administration a constitué quatre sous-comités afin d'améliorer la gouvernance d'entreprise en déléguant des tâches spécifiques du Conseil d'Administration principal à un groupe plus restreint et en exploitant la contribution des Administrateurs. Le Président et les membres du comité sont nommés chaque année parmi les membres du conseil.

Le conseil demeure collectivement responsable des décisions de tout comité et est tenu d'examiner l'efficacité et le rendement des comités chaque année.

## CRDB BANK DR CONGO S.A.

### RAPPORT PILLAR III POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024

Ces sous-comités sont les suivants :

- Comité d'audit
- Comité de risque
- Comité d'éthique et de conformité
- Comité de nomination et de rémunération

Le tableau ci-dessous indique le nombre de réunions du Conseil d'Administration et des comités qui ont eu lieu au cours de l'année et la participation des membres du Conseil d'Administration.

N	Nom	Poste	Réunion du conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de risque	Comité d'éthique et de conformité	Comité de nomination et de rémunération
1	Dr. Fred MATOLA MSEMWA	Président	7/7				
2	Prof. Faustine KARRANI BEE	Membre	7/7			4/4	4/4
3	Mme Rama KETO BWEYA	Membre	6/7	5/5			4/4
4	Mme Ornella IZEMENGIA BOMINE	Membre	7/7		4/4	4/4	
5	M. Jeannot OKIT'OTETE ON'AHATA	Membre	6/7		4/4	4/4	
6	M. Olivier CHRISTIAN DUTERME	Membre	7/7	5/5			
7	Ing. Jameson JAMES KASATI	Membre	7/7	5/5			4/4
8	M. Charles H. DE BEAUVOIR CAREY*	Membre	7/7		4/4	4/4	
9	M. John BAPTIST RUGAMBO**	Secrétaire	7/7	4/5	3/4	3/4	3/4

#### Comité d'audit

Le comité supervise la fonction d'audit interne de la banque et veille à ce que celle-ci dispose des ressources et du soutien nécessaires pour s'acquitter de son rôle. Le comité examine la portée du plan de vérification interne et externe, les constatations importantes de la vérification interne et externe et la réponse de la direction, ainsi que la nomination et le remplacement du Directeur de l'audit interne, et évalue chaque année le rendement et l'efficacité de la fonction d'audit interne.

Le comité d'audit est également chargé de superviser le processus d'information financière, en veillant à ce que les systèmes de contrôle interne soient adéquats et efficaces, que les informations soient complètes et exactes et qu'elles soient conformes aux lois, règles et règlements applicables. Le Comité d'audit du Conseil examine les principaux contrôles comptables et d'information financière de la banque. Conformément à la responsabilité ci-dessus, le comité fait le lien entre les commissaires aux comptes et la Direction.

Le comité a planifié et s'est réuni cinq (5) fois au cours de l'année. Le comité d'audit est composé des membres suivants : RAMA KETO, Olivier Christain DUTERME, Jameson JAMES KASATI.

Afin d'assurer l'indépendance effective dans l'exercice de ses fonctions, le Président du Comité ne siège à aucun autre comité, le comité a une charte qui décrit sa fonction de surveillance et tous les membres de ce Comité au cours de l'année sont des non-dirigeants et des administrateurs indépendants sans intérêt financier dans l'entité ni relations importantes avec les principaux actionnaires, la Direction, les fournisseurs ou les clients.

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

Au cours de la réunion qui s'est tenue au cours de l'année, le comité a notamment discuté des points suivants :

- Les rapports financiers trimestriels qui ont été présentés par la Direction et a demandé au Comité d'audit du Conseil d'Administration de délibérer et d'approuver les rapports.
- Plan d'audit et budget pour l'année 2025.
- Plan de travail du Comité d'audit pour l'année 2025.

**Comité de risque**

Le comité supervise et conseille la banque sur les risques actuels et potentiels ; le cadre de gestion des risques de la banque ; la stratégie de risque future de la banque, y compris la stratégie de gestion du capital et de la liquidité et la promotion d'une culture de sensibilisation aux risques au sein de la banque, parallèlement aux politiques et procédures établies.

Le Comité de risque est composé des membres suivants : Ornella IZEMENGIA, Jeannot OKIT'OTETE, Charles H. de BEUVOIR.

Le comité de risque du Conseil d'Administration s'est réuni quatre (4) fois au cours de l'année, et lors deS réunions, outre d'autres questions de la banque, les discussions principales ont porté sur l'examen des politiques, l'examen des chartes du conseil d'administration et le plan de travail du comité de risque.

La principale responsabilité du Comité de risque du Conseil d'Administration est la surveillance des risques de la banque et est tenu de fournir régulièrement à l'ensemble du Conseil d'Administration les informations dont il a besoin pour comprendre tous les principaux risques de la banque, leur relation avec la stratégie de la banque et la manière dont ces risques sont traités. La même chose a été discutée lors de la réunion ainsi que les questions de conformité de la banque, y compris le code de conduite de la banque, la conformité des rapports et le respect de toutes les limites internes fixées par le Conseil.

**Comité d'éthique et de conformité**

Le Comité d'éthique et de conformité assiste le Conseil dans l'exercice efficace de ses responsabilités, pour définir et superviser le contrôle de l'éthique et de la conformité de CRDB Bank DR Congo S.A, s'assurer que la direction dispose de systèmes et de pratiques appropriés pour fonctionner efficacement dans les limites réglementaires et approuvées par le Conseil d'administration pour CRDB Bank DR Congo S.A.

Le comité d'éthique et de conformité du conseil d'administration s'est réuni quatre (4) fois au cours de l'année, et lors des réunions, outre d'autres questions de la banque, les discussions principales a porté sur l'examen des politiques, le rapport de conformité et le plan de travail de conformité.

**Comité de nomination et de rémunération**

Le Comité de nomination et des rémunération du Conseil d'administration a la responsabilité et le pouvoir de superviser la composition du Conseil, de la direction, de la rémunération, des questions relatives au personnel, de la gouvernance et du fonctionnement des processus de ressources humaines de la banque. Le Comité des nominations et de la rémunération a été formé pour s'assurer que les questions complexes de nomination et de rémunération puissent être traitées en détail séparément des autres comités du Conseil.

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

Le comité de nomination et de rémunération du conseil d'administration s'est réuni quatre (4) fois au cours de l'année, le comité, entre autres, a discuté des points suivants :

- Les questions trimestrielles relatives au personnel ont été présentées par la Direction et ont demandé au Comité de nomination et des rémunération du Conseil d'administration de délibérer et d'approuver les rapports.
- Proposition de recrutement de cadres supérieurs.
- Approbation de l'agent de liaison consultatif du Conseil
- Plan de travail du Comité de rémunération et de nomination pour l'année 2025.

Le Conseil dispose d'un mécanisme efficace pour évaluer son rendement de façon continue. L'évaluation est fondée sur l'évaluation de l'efficacité de l'ensemble du conseil, le fonctionnement des comités du conseil et les contributions de chaque administrateur sur une base annuelle. Les résultats de ces évaluations

CRDB BANK DR CONGO S.A.

RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024

## **ETATS FINANCIERS ANNUELS**

CRDB BANK DR CONGO S.A.

RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2024

CRDB BANK DR CONGO S.A.

BILAN AUX 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023

(Chiffres en milliers de Francs Congolais - FC)

<u>ACTIF</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<u>Trésorerie et opérations interbancaires</u>		
Caisse et Banque centrale du Congo	20 747 184	1 933 704
Créances sur les établissements de crédit	54 016 897	104 918 668
Banque prêts marché monétaire	<u>100 351 719</u>	-
	<u>175 115 800</u>	<u>106 852 372</u>
<u>Opérations avec la clientèle</u>		
Crédits à la clientèle	6 665 027	-
<u>Comptes des tiers et régularisations</u>		
Comptes de régularisation de l'actif	2 705 283	558 489
<u>Immobilisations</u>		
Valeurs Immobilisées nettes corporelles et incorporelles	20 176 151	18 432 116
Garantie et cquotionne,ent	<u>1 073 852</u>	<u>7 500</u>
	<u>21 250 003</u>	<u>18 439 616</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b><u>205 736 113</u></b>	<b><u>125 850 477</u></b>

**CRDB BANK DR CONGO S.A.**

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

**CRDB BANK DR CONGO S.A.**

**BILAN AUX 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023**

**(Chiffres en milliers de Francs Congolais - FC)**

**PASSIF**

	<b><u>2024</u></b>	<b><u>2023</u></b>
<b><u>Trésorerie et opérations interbancaires</u></b>		
Comptes à vue des correspondants	56 981 624	-
<b><u>Opérations avec la clientèle</u></b>		
Dépôts à vue et d'épargne	20 690 401	2 479 086
Dépôts à terme	<u>5 056 457</u>	<u>-</u>
	<b><u>25 746 858</u></b>	<b><u>2 479 086</u></b>
<b><u>Comptes des tiers et de régularisation</u></b>		
Comptes de régularisation du passif	26 350 590	21 773 030
<b>Capital permanents</b>		
<b><u>Capitaux propres</u></b>		
Capital	80 000 000	80 000 000
Report à nouveau	(6 089 473)	-
Résultat de la période	(11 200 584)	(6 089 473)
Plus-value de réévaluation	1 493 225	503 834
Provision pour reconstitution du capital	<u>32 309 080</u>	<u>27 184 000</u>
	<b><u>96 512 248</u></b>	<b><u>101 598 361</u></b>
<b><u>Autres</u></b>		
Provision Générale	<u>144 793</u>	<u>-</u>
<b>Capitaux permanents</b>	<b><u>96 657 041</u></b>	<b><u>101 598 361</u></b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b><u>205 736 113</u></b>	<b><u>125 850 477</u></b>

CRDB BANK DR CONGO S.A.

RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024

CRDB BANK DR CONGO S.A.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL  
POUR LA PÉRIODE DE CLÔTURE 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023

(Chiffres en milliers de Francs Congolais - FC)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	9 250 828	2 013 222
Produits sur opérations avec clientèle	195 515	-
Produits bancaires divers	6 822 437	76 706
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	(314 337)	(258 112)
Charges sur opérations avec la clientèle	<u>(116 684)</u>	<u>(5 641)</u>
<b>Produit net bancaire</b>	<b><u>15 837 759</u></b>	<b><u>1 826 175</u></b>
Charges Générales d'exploitation	(7 160 934)	(2 458 125)
Charges de personnel	(9 957 006)	(3 591 478)
Impôts et taxes	<u>(53 858)</u>	<u>(9 789)</u>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b><u>(1 334 039)</u></b>	<b><u>(4 233 217)</u></b>
Dotations aux amortissements	(4 432 599)	(1 670 566)
<b>Résultat courant avant impôt et Exceptionnel</b>	<b><u>(5 766 638)</u></b>	<b><u>(5 903 783)</u></b>
Dotations pour reconstitution du capital	(5 125 081)	(164 791)
Dotations aux provisions de la clientèle	<u>(146 177)</u>	<u>-</u>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b><u>(11 037 896)</u></b>	<b><u>(6 068 574)</u></b>
Impôt sur le bénéfice et profit	<u>(162 688)</u>	<u>(20 899)</u>
<b>Résultat de la période</b>	<b><u>(11 200 584)</u></b>	<b><u>(6 089 473)</u></b>

CRDB BANK DR CONGO S.A.

**TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR LES PÉRIODES SE TERMINANT EN 2024 ET 2023**

(Chiffres en milliers de Francs Congolais - FC)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b><u>Activités d'exploitation</u></b>		
Produit net bancaire	15 837 759	76 706
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(21 604 397)	(2 458 125)
Dépôts des correspondants ordinaires	104 918 668	(102 900 446)
Prêts et avances accordées à la clientèle	(6 665 027)	-
Dépôts de la clientèle	23 267 772	2 479 086
Diverses régularisations du passif	2 430 765	(3 591 478)
Autres flux de trésorerie	(1 066 351)	(273 542)
Impôt sur le bénéfice	<u>(162 688)</u>	<u>(20 899)</u>
<b>Flux de trésorerie net liés aux activités d'exploitation</b>	<b><u>116 956 501</u></b>	<b><u>(106 688 698)</u></b>
<b><u>Activités d'investissement</u></b>		
Acquisitions/cessions d'immobilisations	<u>(5 574 295)</u>	-
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>	<b><u>(5 574 295)</u></b>	-
<b><u>Activités de financement</u></b>		
Émission d'actions	-	107 184 000
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>-</b>	<b><u>107 184 000</u></b>
<b>Variations nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b><u>13 995 214</u></b>	<b><u>495 302</u></b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 933 704	-
Impact des variations de taux de change sur la trésorerie	<u>4 818 266</u>	<u>1 438 402</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b><u>118 134 176</u></b>	<b><u>1 933 704</u></b>

CRDB BANK DR CONGO S.A.

RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024

CRDB BANK DR CONGO S.A.

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(Chiffres en milliers de Francs Congolais - FC)

Description	À compter du 1er janvier 2024	Augmenter	Diminuer	Solde au 31 décembre 2024
Capital	80 000 000	-	-	80 000 000
Report à nouveau	(6 089 473)	-	-	(6 089 473)
Résultat de l'exercice	-	-	(11 200 584)	(11 200 584)
Plus-value de Réévaluation	503 834	989 391	-	1 493 225
Provision pour reconstitution du capital	<u>27 184 000</u>	<u>5 125 080</u>	<u>-</u>	<u>32 309 080</u>
<b>Total</b>	<b><u>101 598 361</u></b>	<b><u>6 114 471</u></b>	<b><u>(11 200 584)</u></b>	<b><u>96 512 248</u></b>

**CRDB BANK DR CONGO S.A.****RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024****ANNEXES DU RAPPORT SUR LE PILIER III****TABLEAU I : FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES**

	<b>TRIMESTRE IV</b>	<b>TRIMESTRE III</b>	<b>TRIMESTRE II</b>	<b>TRIMESTRE I</b>
Capitaux propres ordinaires ou (1) = (2) + (3)	90,556,375,121	94,520,599,417	100,550,410,641	111,364,120,000
Capitaux ordinaires de catégorie 1 (2)	90,556,375,121	94,520,599,417	100,550,410,641	111,364,120,000
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (autres fonds propres de catégorie 1) (3)				
Tier 2 (4)	1,493,225,061	503,834,561	455,475,698	503,834,560
Fonds propres réglementaires (5) = (1) + (4)	92,049,600,182	95,024,433,978	101,005,886,340	111,867,954,560

**Note**

Le principal instrument utilisé en fonds propres est le capital versé. Le capital de la banque est constitué de 400.000 actions d'une valeur nominale de 200.000 francs congolais chacune, soit deux cent mille du capital social et jouissant des droits et avantages définis par les statuts.

**CRDB BANK DR CONGO S.A.**

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

**TABLEAU II : DONNÉES PRUDENTIELLES DES BANQUES**

	TRIMESTRE IV	TRIMESTRE III	TRIMESTRE II	TRIMESTRE I	
Risques de crédit	146,907,566,095	122,340,353,013	106,357,892,931	89,010,355,697	
Risque opérationnel	8,831,966,928	6,445,470,044	4,816,411,604	5,452,286,626	
Risque de marché	23,819,699,122	30,794,200,646	33,727,454,195	44,556,694,097	
<b>TOTAL DES RISQUES BANCAIRES R = R1+R2+R3</b>	<b>179,559,232,145</b>	<b>159,580,023,703</b>	<b>144,901,758,731</b>	<b>195,431,729,145</b>	
Ratio SOLV de Tier 1 $\geq 6\%$	50.43%	59.23%	69.40%	58.70%	$\geq 6\%$
Ratio de solvabilité des fonds propres additionnels de catégorie 1 $\leq 1,5\%$	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	$\leq 1,5\%$
Ratio de solvabilité des actionnaires principaux $\geq 7,5\%$	50.43%	59.23%	69.40%	58.70%	$\geq 7,5\%$
Ratio de solvabilité du capital supplémentaire $\leq 2,5\%$	0.8%	0.32%	0.30%	0.30%	$\leq 2,5\%$
Ratio de solvabilité total $\geq 10\%$	51.3%	59.55%	69.7%	58.90%	$\geq 10\%$
Réserve de conservation des fonds propres $\geq 0,75\%$ (première année)	44.43%	53.23%	63.40%	52.70%	$\geq 0,75\%$
Réserve de conservation des fonds propres $\geq 1,5\%$ (deuxième année)	44.43%	53.23%	63.40%	52.70%	$\geq 1,5\%$
Réserve de conservation des fonds propres $\geq 2,5\%$ (troisième année)	44.43%	53.23%	63.40%	52.70%	$\geq 2,5\%$
Coussins contracycliques $\geq 0,5\%$	94.87%	112.46%	132.80%	111.40%	$\geq 0,5\%$
Coussin systémique $\geq 1\%$	94.82%	112.41%	132.70%	111.30%	$\geq 1\%$
Ratio de solvabilité global + réserves totales $\geq 11,25\%$	234.11%	278.10%	69.70%	58.90%	$\geq 11,25\%$

**CRDB BANK DR CONGO S.A.****RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

Ratio de levier	51.26%	59.55%	71.30%	72.60%	≥5 %
RATIO DE SUIVI POSITION GLOBALE EN DEVISES (VALEUR ABSOLUE)	25.88%	32.41%	33.00%	53.40%	≤15 %
COEFFICIENT DE TRANSFORMATION	468.26%	579.79%	615.10%	613.70%	≥80 %
RATIO DE LIQUIDITÉ EN MONNAIE NATIONALE	108.68%	120.76%	964.50%	157.60%	≥100 %
RATIO DE LIQUIDITÉ EN DEVISES ÉTRANGÈRES	111.90%	581.10%	197.00%	315.50%	≥100 %
RATIO DE LIQUIDITÉ TOTAL	109.45%	143.83%	370.50%	340.70%	≥100 %
SOLDE DE TRÉSORERIE (MOYENNES SUR LA PÉRIODE)	77,831,867,119	41,212,341,587	47,879,788,499	42,913,880,717	
REFINANCEMENT PAR LA BCC (MOYENNE DE LA PÉRIODE)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
RAPPORT DE RÉPARTITION DES RISQUES (GRANDS RISQUES)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	≤800 %
REVENU NET DE L'EXERCICE/TOTAL DE L'ACTIF (ROA)	-5.44%	-7.00%	-4.70%	-3.35%	
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE/FONDS PROPRES DE BASE (ROE)	-11.61%	-9.77%	-6.65%	-4.75%	
FRAIS DE PERSONNEL/COÛTS STRUCTURELS	46.26%	45.16%	45.80%	49.80%	
CHARGES DE STRUCTURE/PRODUIT NET BANCAIRE	135.37%	129.25%	116.30%	122.00%	

**Note**

Le fait marquant demeure l'appréciation globale des ratios liés aux fonds propres. Les actifs pondérés en fonction des risques et les CET 1 n'ont pas enregistré de mouvement significatif jusqu'en décembre 2024. La Banque a enregistré une perte à la fin de la période, ce qui s'est traduit par un ROA et un ROE négatifs de -5,4 % et -11,6 % respectivement

CRDB BANK DR CONGO S.A.

RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024

TABLEAU III : QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DES BANQUES (A)

	VALEUR DE LA PÉRIODE CONCERNÉE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR DU TRIMESTRE PRÉCÉDENT (N-1)	VALEUR DU TRIMESTRE PRÉCÉDENT (N-2)	VALEUR DU TRIMESTRE PRÉCÉDENT (N-3)
Créances nets à surveiller (1)	-	-	-	-
Créances douteuses nettes (2)	-	-	-	-
Créances douteuses nettes (3)	-	-	-	-
Créances douteuses(4)	-	-	-	-
Provisions pour créances en souffrance (5)	-	-	-	-
<b>Arriérés bruts (6)=(1)+(2)+(3)+(4)+(5)</b>	-	-	-	-
<b>Créances nets en souffrance (7) = (1) + (2) + (3) + (4)</b>	-	-	-	-
Taux de provisionnement des créances impayées (8)=(5)/6)	-	-	-	-
Total des créances nettes (9)	-	-	-	-
Total des créances brutes (10)	-	-	-	-
Capital social (11)	-	-	-	-
Part des créances brutes en souffrance/Total des créances brutes (12) = (6)/(10) en %	-	-	-	-
Part des créances nettes en souffrance/Total des créances nettes (13) = (7)/(9) en %	-	-	-	-
Part des créances non performantes nettes/fonds propres de base (14) = (7)/(11) en %	-	-	-	-
Prêts non performants nets (15) = (2) + (3) + (4)	-	-	-	-
Part des créances non permanentes nettes/Total des créances nettes (16) = (15)/(9) en %	-	-	-	-
Volume de créances restructurées ou rééchelonnées	-	-	-	-
Total des abandons et pertes et profits	-	-	-	-

## **CRDB BANK DR CONGO S.A.**

### **RAPPORT PILLAR III POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

#### **Note**

Il n'y a pas eu de prêts en défaut au cours de la période considérée

#### **Identification des crédits**

Si la classification des prêts est soumise à des règles strictes, la Direction de la Gestion du Risque de Crédit peut, de sa propre initiative, déclasser un prêt, en l'absence de retard de remboursement dû, par exemple, à :

1. Signaux de dégradation ;
2. Survenance d'événements exceptionnels (catastrophes naturelles, épidémies, etc.) affectant le secteur dans lequel l'emprunteur exerce son activité.

En ce qui concerne l'instruction n° 16 (amendement n° 3), les crédits sont répartis en deux grandes catégories :

1. Crédits sains ;
2. Crédits en retard.

Les créances impayées sont des créances qui ne sont pas recouvrées conformément aux dispositions contractuelles ou qui sont détenues auprès de contreparties dont la capacité à s'acquitter intégralement de leurs passifs actuels et futurs est préoccupante.

Les créances en souffrance sont subdivisées en deux sous-catégories :

- Les créances à surveiller ;
- Prêts non performants.

#### **Classification et provisionnement des crédits**

Dans la classification et le provisionnement des prêts, la Banque applique au moins les règles énoncées dans l'instruction 16, amendement 3 de la BCC. Chaque exposition de crédit est soigneusement classée et provisionnée par la suite, conformément au principe de contagion.

La Banque applique le classement et le provisionnement des prêts selon l'approche des pertes attendues, notamment comme le recommandent les GCEC et IFRS 9. Les prêts sains, y compris les nouvelles productions, sont systématiquement provisionnés, même en l'absence d'incertitude liée au remboursement.

**CRDB BANK DR CONGO S.A.**

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

**TABLEAU IV : QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DES BANQUES (B)**

	Credit sain net	DISPOSITION (2)	QUOI REGARDER (3)	DISPOSITION (4)	PRE DOUTEX (5)	DOUTEX (7)	DISPOSITION (8)	COMPROMIS (9)	PROVISION (10)	CRÉDITS NON UTILISÉS	TOTAL DES CRÉDITS NETS	PROVISION POUR CRÉANCES	TOTAL DE LA PROVISION (14) = (2+13)	CRÉDITS BRUTS (15)=(12+3)
<b>1. Crédits par durée</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts à moyen terme	432,349,800	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	432,349,800
Crédit à court terme	1,592,519,927	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,592,519,927
Découvert	4,640,157,051	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,640,157,051
<b>2. Répartition des crédits par monnaie</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Monnaies nationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Devises étrangères	6,665,026,778	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,665,026,778
<b>3. Prêts à la clientèle par institution</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration publique centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration publique locale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepôts publics	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepôts privés	4,640,157,051	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,640,157,051
PME	284,626,710	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	284,626,710
Ménages	1,740,243,017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,740,243,017
ONG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

**CRDB BANK DR CONGO S.A.**

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

Autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>4. Prêts à la clientèle résidente par secteur</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIONS SOCIALES : MARIAGE, FUNÉRAILLES, SOINS MÉDICAUX, ÉTUDES	1,740,243,017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,740,243,017
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANCES	2,843,621,746	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,843,621,746
ADMINISTRATION PUBLIQUE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AGRICULTURE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ARTS, SPECTACLES ET LOISIRS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VENTE, RÉPARATIONS, PIÈCES DÉTACHÉES DE VÉHICULES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VENTE AU DÉTAIL	284,626,710	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	284,626,710
COMMERCE DE GROS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CONSTRUCTION, BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ÉLEVAGE, PÊCHE ET SYLVICULTURE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ENSEIGNEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MINES ET CARRIÈRES	1,796,535,305	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,796,535,305
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
INFORMATION ET COMMUNICATION	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PRODUCTION ARTISANALE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

**CRDB BANK DR CONGO S.A.**

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

PRODUCTION DE PRODUITS DE BRASSAGE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DISTRIBUTION DE PRODUITS DE BRASSAGE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	432,349,800
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,592,519,927
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,640,157,051
PRODUCTION DE PRODUITS PÉTROLIERS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DISTRIBUTION DE PRODUITS PÉTROLIERS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PRODUCTION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,665,026,778
DISTRIBUTION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SANTÉ	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES ACTIVITÉS DES ENTREPRISES DE SERVICES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SYLVICULTURE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TÉLÉCOMMUNICATION	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,640,157,051
TEXTILE ET HABILLEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	284,626,710
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,740,243,017
AUTRES ACTIVITÉS NON SECTORISÉES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

**Note**

La Banque a accordé un prêt à court terme au cours de la période considérée.

**CRDB BANK DR CONGO S.A.**

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**

**TABLEAU V : VENTILATION DES DEPOTS DES BANQUES ET CAISSES D'EPARGNE**

	TRIMESTRE IV	TRIMESTRE III	TRIMESTRE II	TRIMESTRE I
<b>1. Dépôts par type</b>	<b>25,746,858,410</b>	<b>17,639,598,042</b>	<b>10,456,039,833</b>	<b>15,170,605,422</b>
Comptes ordinaires				
Comptes courants	17,641,557,522	12,125,616,303	8,138,010,917	11,921,505,533
Comptes-chèques	0	0	-	-
Comptes d'épargne	3,048,843,403	2,305,532,898	2,175,700,571	3,249,099,889
Dépôts de garantie	-	0	-	-
Dispositions Crédocs	-	0	-	-
Autre				-
Dépôts à terme	5,056,457,485	3,208,448,842	142,328,345	-
Dépôts en régime spécial				
<b>2. Dépôts par devise</b>	<b>25,746,858,410</b>	<b>17,639,598,042</b>	<b>10,456,039,833</b>	<b>15,170,605,422</b>
Monnaies nationales	866,572,622	436,042,753	208,836,002	206,720,542
DEUISES ÉTRANGÈRES	24,880,285,787	17,203,555,289	10,247,203,831	14,963,884,880
<b>3. Dépôts par institution</b>	<b>25,746,858,410</b>	<b>17,639,598,042</b>	<b>10,456,039,833</b>	<b>15,170,605,422</b>
Administration publique centrale	0		-	-
Administration publique locale	464,042,105	609,885	5,465,200	-
Entreprises publiques	0			-
Entreprises privées	2,489,519,082	1,493,220,442	1,088,794,171	755,577,838
Petites et moyennes entreprises	14,688,122,084	10,631,785,976	7,043,751,546	11,165,056,280
Ménages	8,105,175,139	5,513,981,740	2,318,028,916	3,249,971,304
Institution sans but lucratif au service des ménages				-
Autre			-	-

**CRDB BANK DR CONGO S.A.**

**RAPPORT PILLAR III  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024**